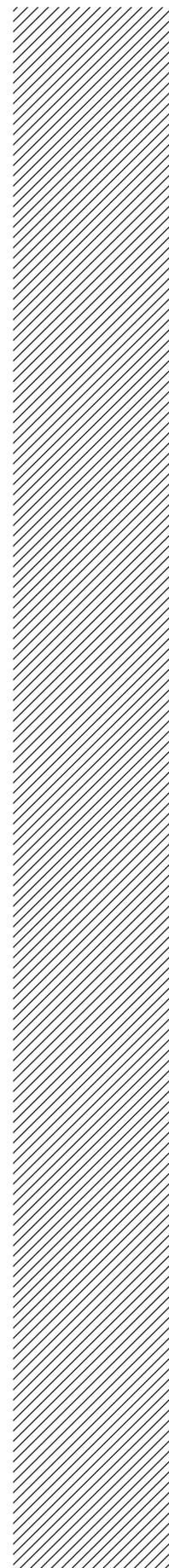


 ÉTUDE

NPNRU ORGUES DE FLANDRE

RAPPORT DE SYNTHÈSE

OCTOBRE 2018



Directrice de la publication : **Dominique ALBA**
Étude réalisée par : **Emmanuelle ROUX**
Sous la direction de : **Paul BAROIN**
Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**
Mise en page : **Apur**
www.apur.org

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. Diagnostic fonctionnel et urbain	6
Le contexte urbain	6
Un peu d'histoire	8
La conception et la construction du quartier	10
Un ensemble remarquable du paysage urbain	12
Morphologie des espaces non bâtis	13
Un foncier et une gestion des espaces libres impactés par la nature des sous-sols	14
Quelques enseignements des travaux des étudiants de Master 1 sociologie à l'université Paris-Sorbonne	15
2. La démarche des ateliers	16
Atelier 1- Élaboration d'une vision d'ensemble et d'un diagnostic partagé	17
Atelier 2- De multiples propositions pour explorer le champs des possibles	20
Avant l'atelier 3-Consolidation des hypothèses	24
Atelier 3- Présentation des hypothèses consolidées	26
Atelier 4- Présentation des orientations retenues	28
3. Synthèse des orientations retenues	30
1- Jardin central/rue du Docteur Lamaze	32
2- Les abords de la tour Fugue	34
3- Carré Mathis, accès 26-28, allée des Orgues de Flandre	36
4- La Porte des Flamands	38
5- Jardin Riquet/accès bât. 28-34, rue Riquet	40
6- Placette Archereau	42
7- Parvis de l'école et du TEP	44

INTRODUCTION

L'ensemble des acteurs qui interviennent sur le site des Orgues de Flandre depuis de nombreuses années s'accordent sur le fait que le site doit être transformé pour améliorer la vie quotidienne des habitants, apporter une qualité d'usage des espaces collectifs et des équipements publics, retrouver des usages sur l'ensemble des espaces fermés pour des problèmes de sécurité, notamment en sous-sols, et impulser une mixité des fonctions.

Face à ce constat une étude urbaine a été confiée à l'Apur par la Ville de Paris dans le cadre des études inscrites au protocole de préfiguration du NPNRU. Cette étude doit permettre d'élaborer un projet pour les espaces extérieurs de l'ensemble des Orgues de Flandre. Les actions à entreprendre sur les bâtiments, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, déjà engagée, n'ont pas été traitées dans cette étude.

L'Apur a réalisé cette étude en suivant une méthode d'ateliers, qui permet l'impli-

cation des habitants et gestionnaires du secteur depuis la définition des enjeux jusqu'aux propositions d'aménagements. Des comités de pilotages intermédiaires ont permis aux élus de suivre l'avancement de l'étude et d'arbitrer sur les suites à donner.

Quatre ateliers ont réunis les participants suivants :

- Conseil citoyen
- Amicales de locataires
- Conseil syndical de copropriétaires
- Groupe d'animation du conseil de quartier
- Bailleurs : Immobilière 3F et Eloogie-SIEMP
- Acteurs et associations locales
- Délégué du préfet
- DRIHL 75
- Préfecture de police, commissariat du 19^e
- Ville de Paris (Direction centrale et exploitants locaux) : DU, DDCT, DEVE, DPE, DVD, DASCO, DJS, DLH, DAE, etc.



© Apur

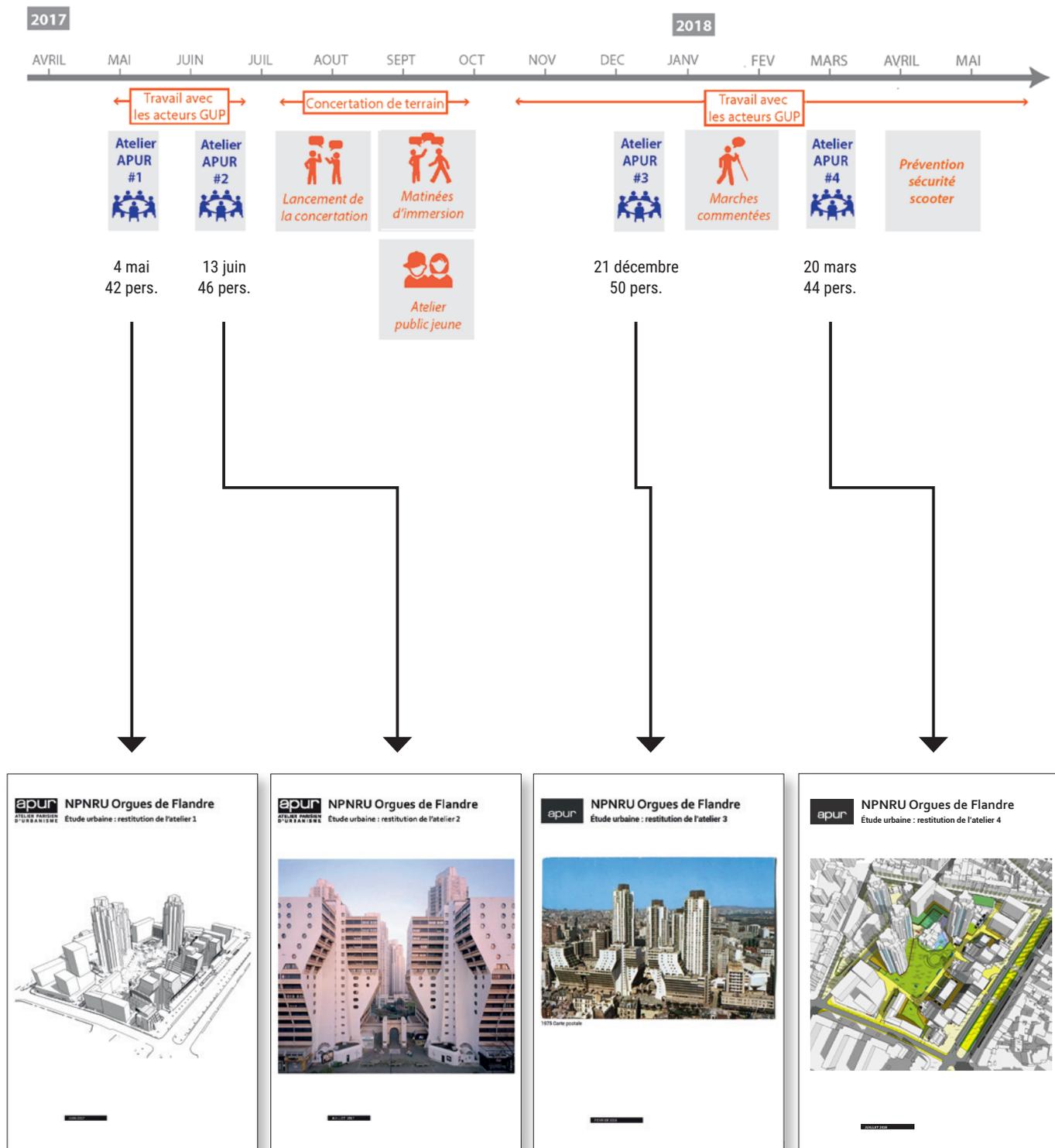


© Apur



© Apur

Calendrier de l'étude



1. Diagnostic fonctionnel et urbain

En amont de la définition d'un plan d'action à court et moyen terme partagé entre les acteurs (bailleurs, services, gestionnaires d'équipements, acteurs sociaux et économiques...) et avec les habitants, il a été nécessaire de partager un diagnostic commun des Orgues de Flandre. Le diagnostic fonctionnel et urbain pré-

senté s'articule en trois parties :

- La première révèle les dynamiques actuelles dans un cadrage urbain élargi ;
- la deuxième dresse un bref historique qui rappelle les origines de ce grand ensemble urbain afin de faire apparaître les principes et étapes de sa conception et de sa construction ;

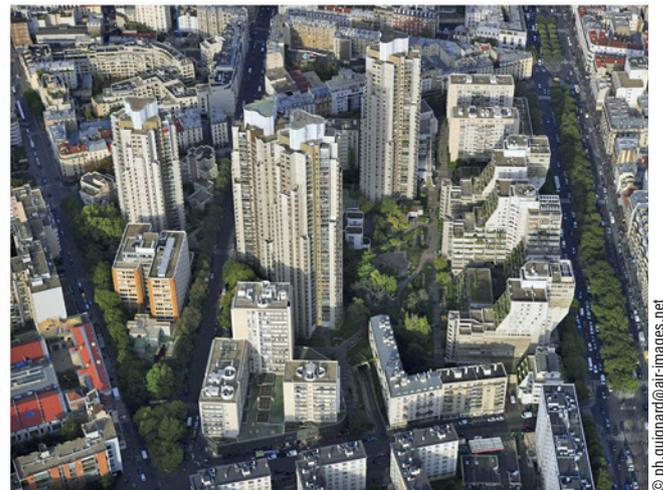
- la troisième partie propose une lecture de la structure des espaces extérieurs qui introduit les leviers à mobiliser dans la conception du projet.

Le contexte urbain

Le secteur des Orgues de Flandre

Le secteur d'étude est densément occupé, il représente la population d'une commune de province (94 % des communes françaises ont moins de 5 000 habitants). Le remplacement du Crédit du Nord par des logements affecte la part initiale d'emploi dans le quartier. C'est néanmoins un quartier qui propose une mixité de fonctions avec de nombreux équipements et commerces et une mixité entre logements privés et sociaux.

- 6,5 hectares
- 4 900 habitants
- 1 950 logements :
 - 1 237 logements sociaux (63%) dont 187 logements intermédiaires (I3F)
 - 713 logements privés (Tours Cantate et Fugue)
- 1 190 emplois salariés (avec l'ancien Crédit du Nord)



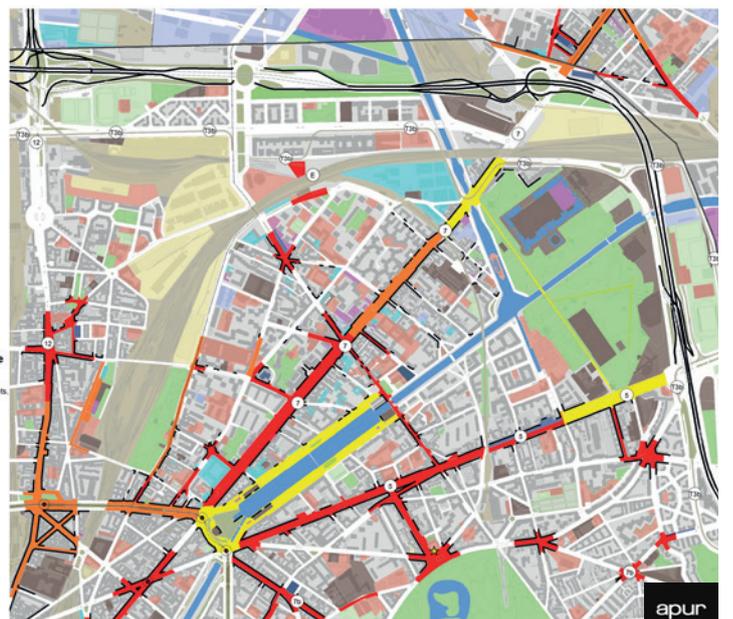
© ph. guignard@air-images.net

Les centralités

Le quartier est situé sur l'une des deux grandes radiales qui structurent et concentrent la vie urbaine du 19^e arrondissement. Il est tangenté par les rues Riquet et de Crimée qui sont deux des principales voies en rocade entre le boulevard des Fermiers généraux et celui des Maréchaux.

Il est bien desservi avec deux stations de métro de la ligne 7.

Il est à proximité de hauts lieux parisiens : le bassin de la Villette, le parc de la Villette, ou encore le Centquatre.



Un peu d'histoire

1959 : Plan d'urbanisme directeur de Paris (PUD), rapport identifiant les îlots à rénover

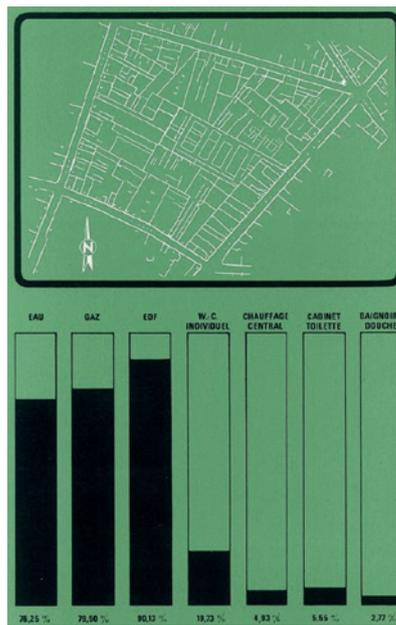
Le Plan d'urbanisme directeur de Paris (PUD) est imaginé en 1959, appliqué par anticipation à partir de 1962, voté en 1967. À cette époque, le mode d'intervention considère l'îlot comme échelle minimale de projet.

L'îlot Riquet est un secteur à rénover parmi les secteurs « mal utilisés », insalubres, ou ceux occupés par des entrepôts ou des activités industrielles, qui sont jugées devoir quitter Paris d'après le PUD.



© Ville de Paris

L'aménagement des Orgues de Flandre intervient à la fin de la période des grands ensembles qui ont remplacé nombre d'îlots insalubres en mettant en œuvre un urbanisme en rupture totale avec l'existant. Si aujourd'hui les grands ensembles sont l'objet de critiques virulentes, c'est avec enthousiasme que leurs principes issus de la charte d'Athènes ont été accueillis au moment de leurs livraisons. En effet à l'époque le confort moderne : chauffage central, eau courante, salles de bains, WC intérieurs, ascenseurs, deviennent accessibles à une population d'ouvriers et employés.



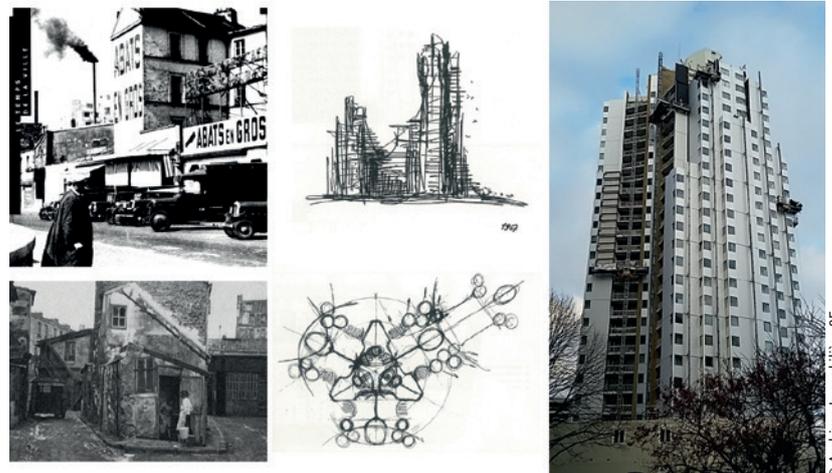
© Archives Immobilière 3F



© Apur

Les Orgues de Flandre en construction – 1976

L'architecture singulière, en particulier des constructions édifiées par M. S. Van Treeck, témoigne de l'intention de proposer une architecture expressive, en rupture avec la monotonie des tours et des barres.



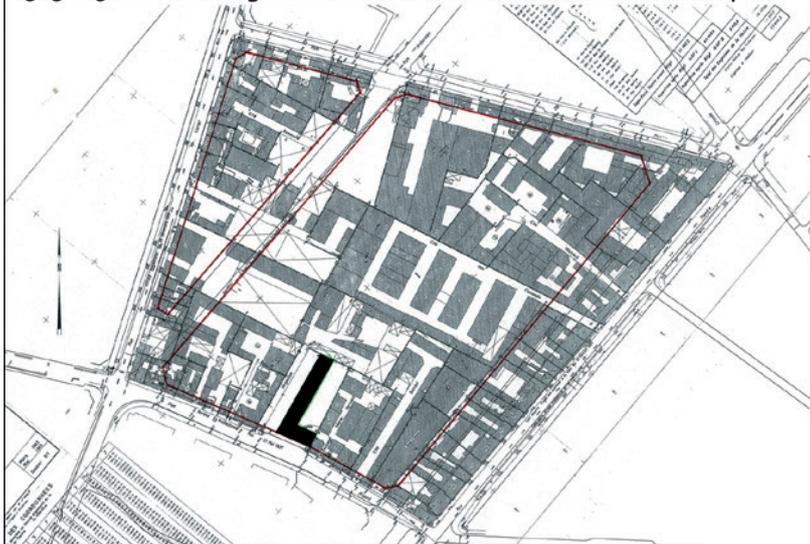
© Archives Immobilière 3F



© Apur

La conception et la construction du quartier

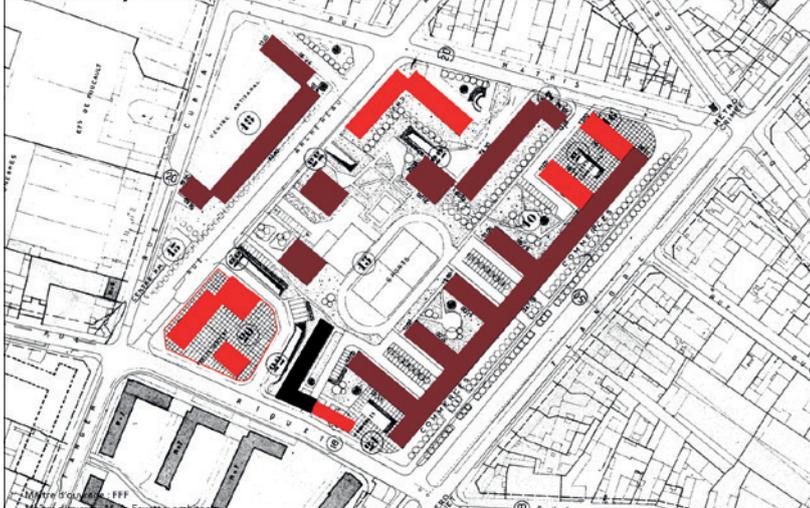
1963 - 1966 : Levé de géomètres en vu de la Rénovation de l'îlot Riquet



© Archives Immobilière 3F

L'îlot Riquet, autrefois insalubre, a été complètement redéfini dans les années 60, période à laquelle la rue Archereau et l'avenue de Flandre sont tracées. Seul le bâtiment du 32, rue Riquet subsiste de cette époque. L'actuelle porte des Flamands, qui n'était pas à son emplacement actuel, devait faire partie de la cité des Flamands, située au cœur de l'îlot.

1967 - 1970 : îlot de rénovation Riquet : Plan d'ensemble et de secteur, M. A. Favette, architecte



© Archives Immobilière 3F

Le plan d'aménagement initial élaboré par Favette installe les grands principes d'aménagement de l'îlot : un front continu à redents est proposé sur l'avenue de Flandre ; des tours à l'arrière ; un parc sportif au centre. Ce plan ne sera que partiellement réalisé.

1970 : îlot Riquet : plan de masse, M. S. Van Treeck, architecte



© Archives Immobilière 3F

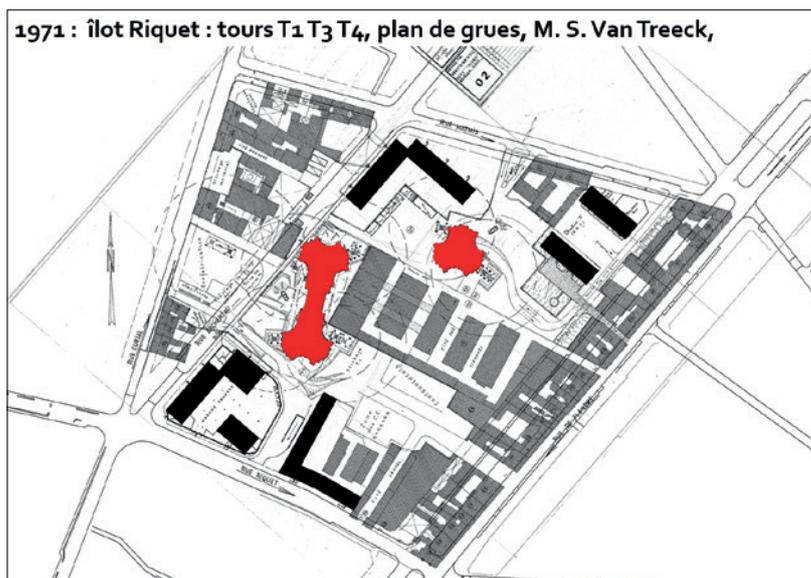
Sans remettre en question les grandes masses du plan, M. S. Van Treeck recompose le plan des tours à partir d'une forme de croix et ajoute une tour sur l'îlot Archereau.

Sur l'avenue de Flandre, l'alignement est complètement réinterprété et déstructuré. L'axe de la porte des Flamands apparaît.

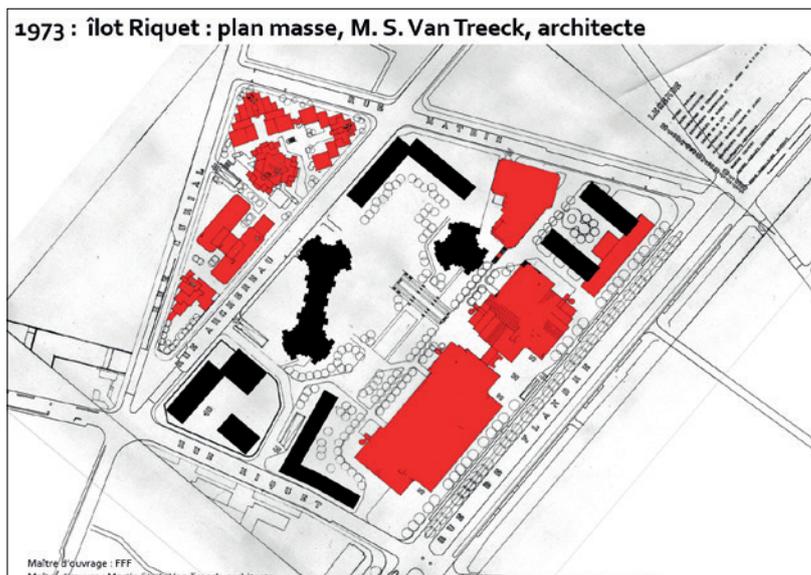
Légende

- Le déjà là
- Bâtiment en construction
- Bâtiment projeté

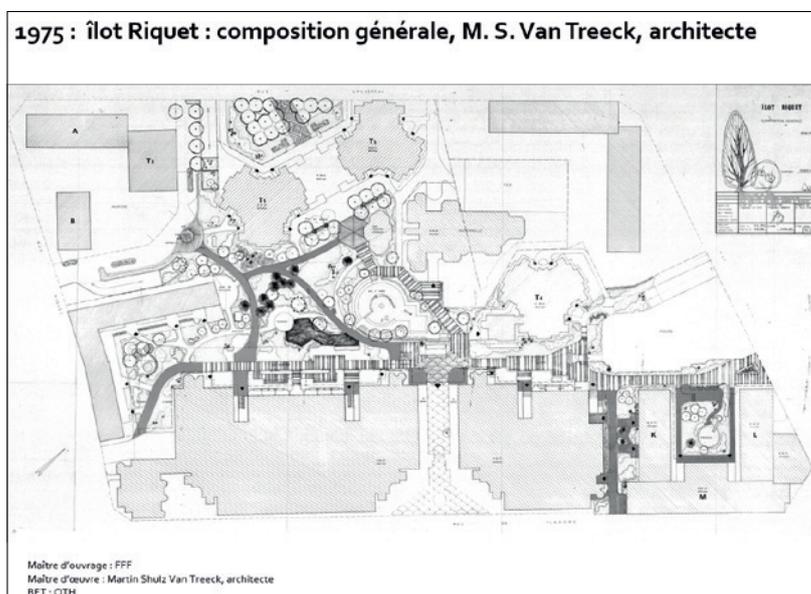
La réalisation du projet s'est faite progressivement et la cité des Flamands semble encore en activité lors de la construction des tours.



En 1973 le projet est défini tel qu'il existe aujourd'hui, mis à part l'école et le dessin des espaces extérieurs.



On remarque sur l'ensemble des plans d'époque que les espaces extérieurs ont fait l'objet de nombreuses variantes et ce n'est qu'en 1975 que le projet est défini. L'allée des Orgues de Flandre, qui traverse le site cahin-caha, dessert d'un côté l'arrière de l'ensemble de l'avenue de Flandre, et de l'autre trouve des ramifications vers les rues Archereau et Lamaze, qui découpent les espaces arborés ou délimitent l'espace pour les enfants.



Morphologie des espaces non bâtis



Ce plan fait apparaître la porosité extrême de l'îlot. Huit passages permettent d'y accéder et il est possible de faire le tour de chaque bâtiment par des espaces ouverts et continus. Pourtant le quartier est perçu comme une enclave, ce qui peut sembler paradoxal. Les îlots voisins, complètement imperméables, ne sont pas pour autant perçus comme enclavés.

Une réduction du nombre d'entrées doit être possible pour permettre une hiérarchisation des parcours.



Les espaces du cœur d'îlot sont constitués de nombreuses allées tortueuses découpant des pelouses arborées. Ces allées matérialisent l'ensemble des parcours les plus courts entre chacune des entrées. Le résultat est un espace morcelé dans lequel les usages peinent à s'installer.

Des solutions pour regrouper les espaces morcelés et constituer des lieux favorables à l'appropriation doivent être recherchées.



Contrairement aux bâtiments issus du plan de Favette, les bâtiments de Treeck ne sont pas traités avec un avant et un arrière mais sont accessibles de toute part. Le cœur d'îlot permet donc d'accéder à bon nombre d'entrées depuis l'allée de Flandre.

Un foncier et une gestion des espaces libres impactés par la nature des sous-sols



Plan des parkings

Les parkings sont concentrés sous les bâtiments de l'avenue de Flandre. L'espace central est très largement en pleine terre, et propice aux plantations.

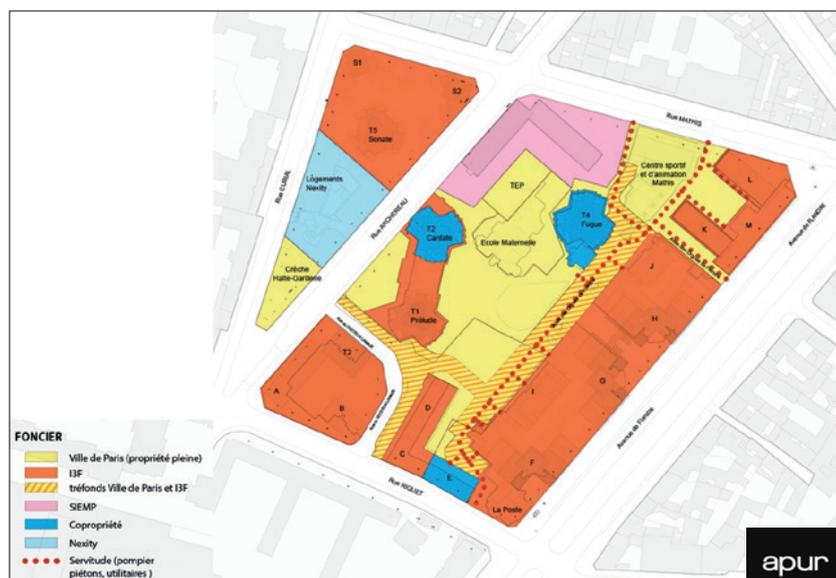
La porte des Flamands est sur dalle, ce qui contraint les possibilités de végétalisation.

L'îlot comporte 5 trémies de parking réparties sur l'ensemble des rues qui le délimitent.



Pleine terre

Le cœur d'îlot est majoritairement constitué de pleine terre. Cette qualité naturelle du sol sera un atout pour son avenir et l'amélioration de la porosité des sols ira dans le sens du plan pluie parisien. L'allée des Orgues de Flandre est, quant à elle, un espace de circulation principalement sur dalle.

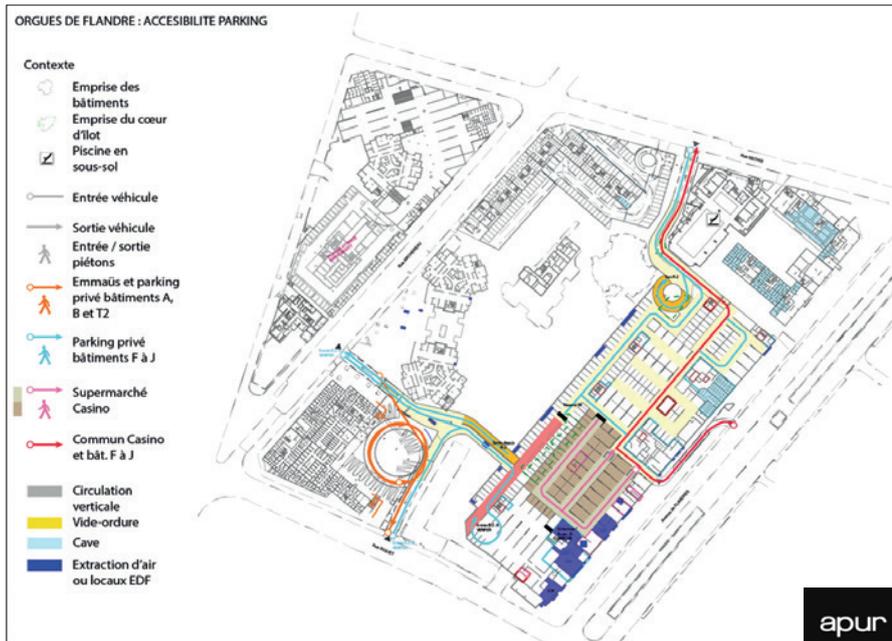


Foncier: des délimitations entre espaces publics et privés peu évidentes

La Ville de Paris est propriétaire, en plus des équipements et de la rue Lamaze classée en domaine de voirie, d'une très grande partie des espaces libres.

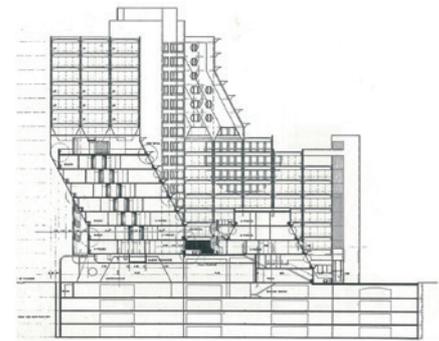
Seule l'entrée sud de l'allée des Orgues de Flandre et la Porte des Flamands sont propriété d'I3F.

I3F est le principal bailleur du site. La SIEMP et Nexity détiennent des ensembles bien délimités, et trois immeubles sont des copropriétés.



Occupation des sous-sols

Sous les bâtiments I3F de l'avenue de Flandre, les 4 niveaux de sous-sol offrent 1400 places de stationnement et des caves. Les sous-sols occupent une partie de l'espace central qui correspond à l'allée des Orgues de Flandre.



Quelques enseignements des travaux des étudiants de Master 1 sociologie à l'université Paris-Sorbonne

Une étude réalisée en 2016, par des étudiants de Master 1 sociologie à l'université Paris-Sorbonne, s'est attachée, en mettant en œuvre différentes méthodes d'investigation sur le terrain et par des entretiens, à dresser le portrait du quartier du point de vue de ses usagers.

De façon très synthétique ce travail riche d'enseignements à fait apparaître :

Des frontières spatiales et sociales :

- Perception d'enclavement ;
- La tour sonate est sur un autre îlot ;
- une fréquentation paradoxale entre attractivité des commerces et équipements sur les rives, et un cœur d'îlot peu attractif ;

- manœuvres d'évitement en particulier des femmes ;
- le jardin est un élément positif mais problème d'appropriation, perçu comme un lieu de passage ;
- une mauvaise réputation.

Une appréciation hétérogène des qualités des espaces et de leurs usages :

- Des commerces variés — proximité, grandes surfaces (Casino, Auchan, Picard), Marché Emmaüs ;
- certains commerces périssent ou apportent des nuisances ;
- des équipements présents mais surtout orientés vers l'enfance.

2.

La démarche des ateliers

Quatre ateliers ont réuni entre 42 et 50 personnes au Cargo et à la Maison de la vie associative et citoyenne du 19^e arrondissement entre le 4 mai 2017 et le 20 mars 2018.

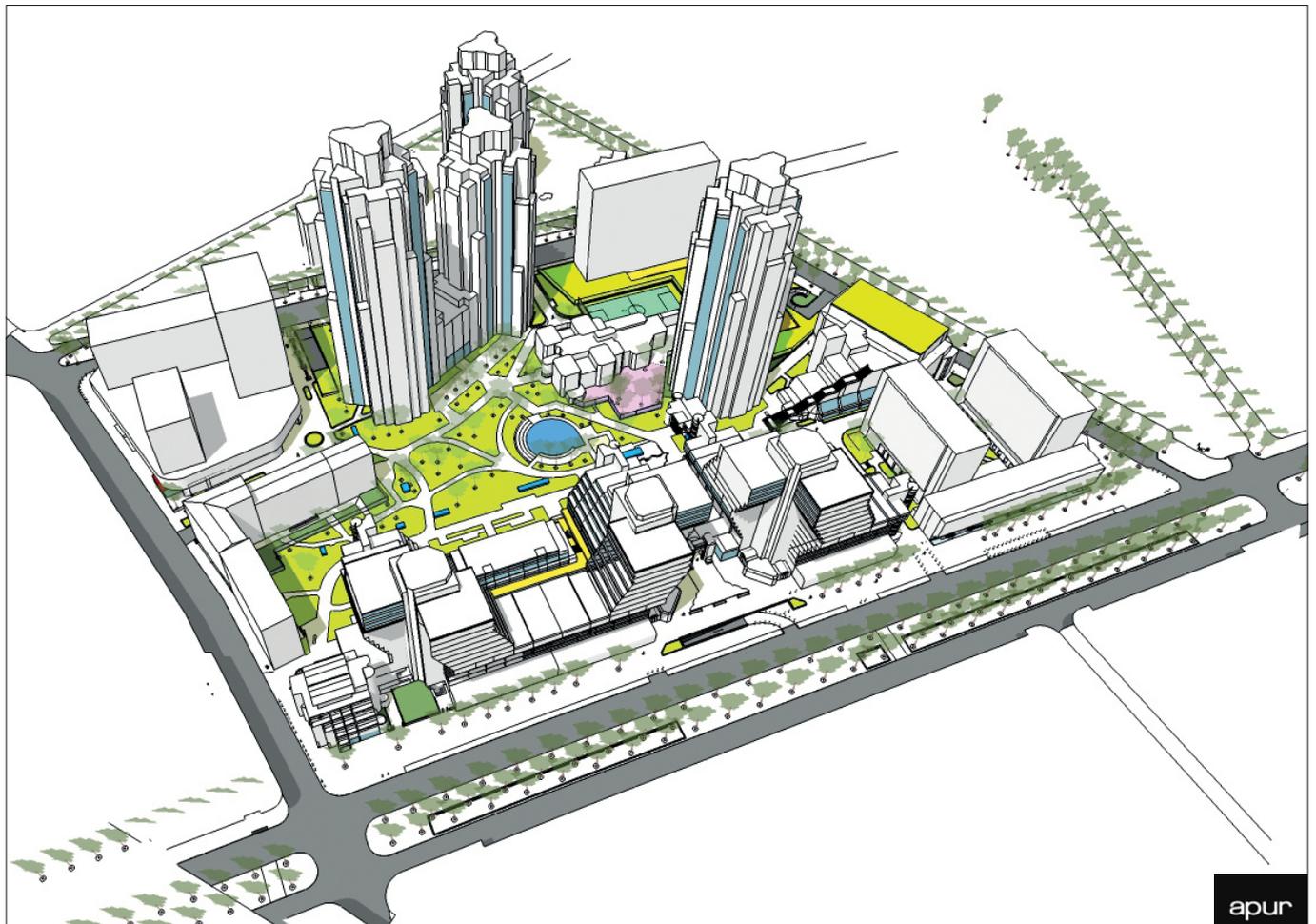
Dans la continuité du travail mené depuis plusieurs années par la Gestion urbaine de proximité (GUP), un dialogue continu a été entretenu avec les habitants, les propriétaires et les gestionnaires du site, le commissariat et les instances institutionnelles concernées.

Après un premier atelier en mai 2017 consacré à la construction d'un diagnostic spatial et fonctionnel des espaces extérieurs, un deuxième atelier en juin et un troisième en décembre, ont permis

d'élaborer des orientations d'aménagement. En vue de vérifier la faisabilité des propositions ou de les tester sur site, diverses réunions techniques ou marches exploratoires se sont tenues, entre chaque atelier (ex : respect des normes de sécurité incendie, la logistique, mais aussi l'espace public perçu à travers les yeux et les usages des femmes, etc.).

Le quatrième et dernier atelier a permis ainsi d'une part de conclure que deux hypothèses de scénarios sont consolidées à l'issue du processus de coconstruction mené pendant les précédents ateliers et d'autre part, une déclinaison des types d'interventions sur l'espace public a été présentée pour inspirer les projets à venir.

**LA MAQUETTE 3D DE L'EXISTANT
A ÉTÉ UTILISÉE EN ATELIER POUR
PERMETTRE À CHACUN LA MEILLEURE
COMPRÉHENSION DES ENJEUX
ET PROPOSITIONS**



Atelier 1 - Élaboration d'une vision d'ensemble et d'un diagnostic partagé

Temps 1 – Présentation du diagnostic en plénière

La présentation par l'Apur du diagnostic fonctionnel et urbain s'est déroulée en plénière. Par la suite, les personnes présentes ont été réparties en 6 groupes.

Temps 2 – Travail sur table en groupes

Chaque table disposait de la planche ci-dessous au format A0, de feutres et marqueurs pour l'annoter. Un rapporteur a été désigné en début de séance pour restituer le travail.

Il a été proposé à chaque table de travailler sur chacune des huit entrées, en s'interrogeant d'une manière générale sur leur rôle dans le système global afin de proposer des évolutions qui puissent créer les marges de manœuvre pour la conception du projet. Il est donc demandé de préciser leur rôle dans le système, leurs qualités, les dysfonctionnements observés, et des pistes de réflexion pour y remédier.

En effet, le diagnostic fait clairement apparaître que l'espace central souffre

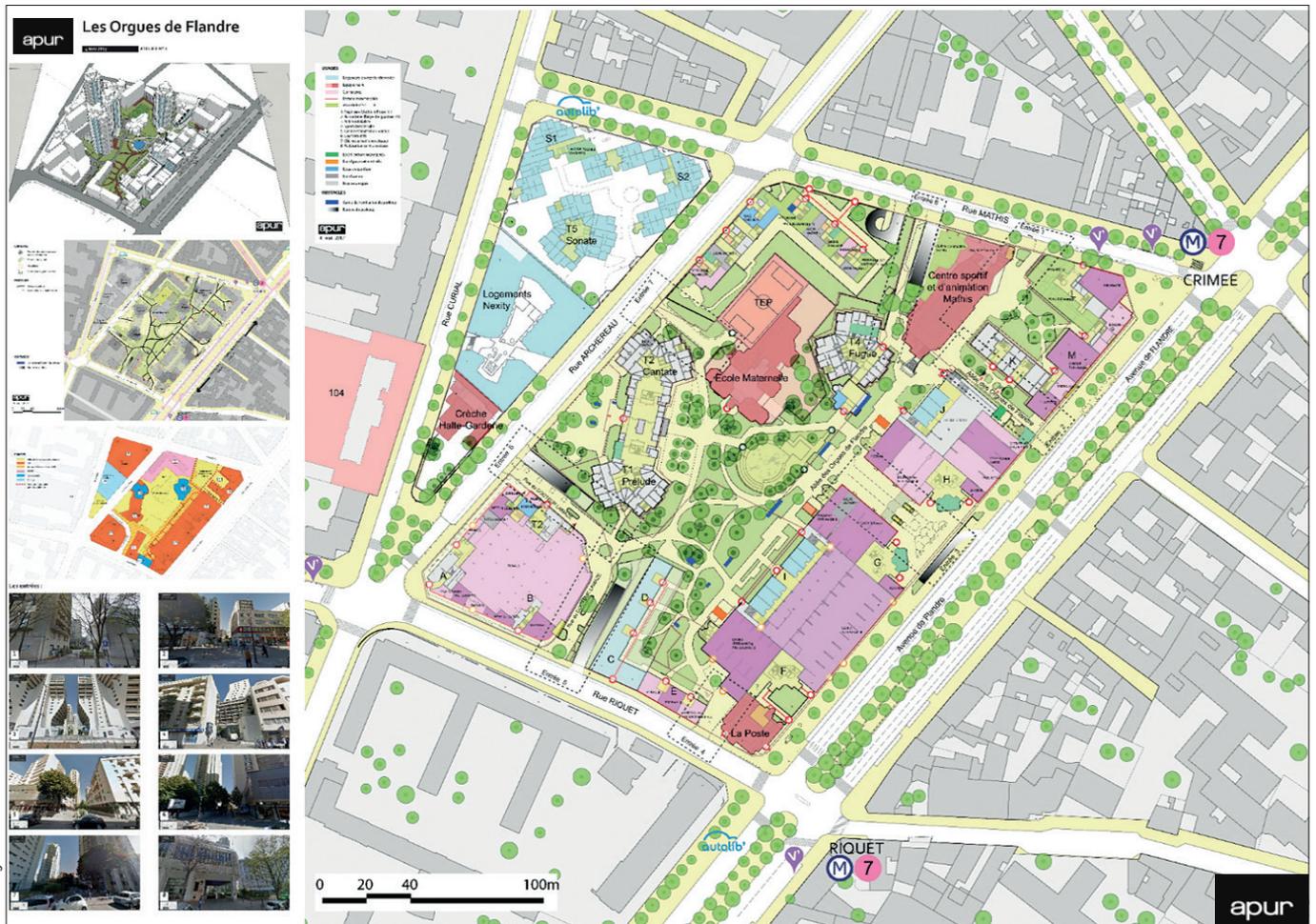
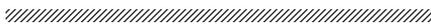
de son rôle de lieu de passage dans toutes les directions. La multiplicité des parcours empêche, par exemple, l'existence d'un espace vert de qualité.

Faire évoluer les parcours pour créer des marges de manœuvre est un préalable nécessaire pour que le projet réponde aux objectifs ambitieux de requalification des espaces libres.

Le travail sur les 8 accès au cœur d'îlots a été orienté autour des questions suivantes :

- Quels dysfonctionnements ?
- Quelle hiérarchie des parcours ?
- Quelle mise en valeur des accès ?
- Quelle évolution des accès : suppression, résidentialisation... ?
- Quelles fonctions conserver ?

LE PLAN DE L'EXISTANT CI-DESSOUS A SERVI DE BASE POUR LE TRAVAIL EN ATELIER



Temps 3 – Restitution des travaux

Au moment de la restitution en séance, chaque rapporteur a présenté le plan et les observations formulées par la table, dont les membres ont pu, le cas échéant, compléter la restitution.

La carte de synthèse des échanges du premier atelier reprend les annotations des planches des tables.

Ce plan fait apparaître les éléments, usages ou espaces perçus positivement et négativement.

Afin de rendre compte des travaux, les fiches suivantes proposent une synthèse des observations de toutes les tables sur chaque porte. Elles reprennent les points positifs et négatifs exprimés, et quelques « paroles d’habitant »

Le constat partagé est que le cœur d’îlot est essentiellement dédié à une multiplicité de parcours au détriment des usages. Les différentes entrées n’ont pas toutes la même valeur et il apparaît au cours des échanges que, si elle est justifiée, il n’y a pas d’opposition de principe à la réorganisation des accès.

L’objectif du second atelier consistera donc à trouver collectivement la meilleure manière de réformer les entrées

pour trouver de la place pour de nouveaux usages en se basant sur des scénarios élaborés à partir de ces travaux.

Le sujet proposé, à l’origine, était les accès au cœur d’îlot. Néanmoins, quelques remarques d’ordre général ont été formulées :

- « Le cœur d’îlot est propre et bien entretenu » ;
- « on ne sait pas où est le jardin »
- « Il faut trouver un moyen de limiter la circulation des scooters en facilitant toutefois le passage des poussettes des vélos ou des fauteuils roulants » ;
- la fréquentation de chacune des entrées varie en fonction de la temporalité jour/nuit. Ex : les entrées Mathis – Fugue, Riquet – poste et Archereau – école sont évitées la nuit ;
- optimiser le choix des matériaux au sol pour l’usage de poussettes et de caddies.

Le diagnostic a fait apparaître que l’espace libre central est bien plus parcouru que dédié à des usages au service des habitants. Il est perçu comme une enclave alors qu’il est très poreux. À partir de ce paradoxe, il a été proposé de supprimer certains parcours afin de libérer de la place pour de nouveaux usages.



© Apur

**LA RESTITUTION DES TRAVAUX
PAR LES PARTICIPANTS**



**PLAN DE DIAGNOSTIC DES USAGES
ISSU DU TRAVAIL SUR TABLE**

Éléments positifs

-  Parcours majeurs
-  Espace ou usage positif

Éléments négatifs

-  Signalement de nuisances
-  Espace peu qualitatif
-  Problèmes d'entretien
- 

-  Passage fermé en 1999
-  Dépôts sauvage déchets/encombrant
-  Insécurité : trafic / fréquentation / Squat / SDF

Obstacles

-  Gaine de ventilation de parking
-  Rampe de parking
-  Barrière d'accès



Atelier 2- De multiples propositions pour explorer le champs des possibles

Après le premier atelier consacré à la construction d'un diagnostic partagé spatial et fonctionnel des espaces extérieurs, le deuxième atelier a permis d'engager un travail collectif sur les différentes hypothèses d'évolutions des pratiques et usages qui seront nécessaires à la résolution des dysfonctionnements.

Cet atelier a réuni 46 personnes au Cargo le 13 juin 2017 après-midi.

Il s'est organisé en trois temps :

Temps 1 - Présentation propositions d'évolutions

Présentation en plénière d'une brève synthèse du diagnostic fonctionnel et urbain, puis présentation de propositions d'évolution illustrées sur une maquette en trois dimensions ;

La présentation préalable aux tables rondes s'est déroulée en deux temps :

- La première partie reprend la lecture de la structure des espaces extérieurs qui introduit les leviers à mobiliser dans la conception du projet. Un plan de synthèse relate notamment ce qui a été formulé collectivement lors des travaux en groupes du premier atelier ;
- La deuxième partie propose une présentation de propositions sur une maquette en trois dimensions des Orgues de Flandre. La structure des espaces extérieurs peut ainsi être comprise au mieux par tous. Trois scénarios contrastés de répartition des parcours et des usages du cœur d'îlots sont successivement présentés en précisant également des hypothèses d'évolution par accès.

Les propositions présentées dressent un éventail des possibles, aucune proposition n'est à ce stade privilégiée.

C'est à partir de ces propositions qu'il est demandé aux participants de réagir en format table rondes. Les appréciations des propositions ont été annotées sur un panneau présentant l'ensemble des propositions pendant le travail sur table et par petits groupes.



© Apur



© Apur



© Apur

FONCTIONS

- Logement en rez-de-chaussée
 - Equipement
 - Commerce
 - Façade commerciale
 - Activité libérale
 - Associations : ① à ⑧
1. Pépinière Mathis + Projet 19
 2. Accorderie (Régie de quartier 19)
 3. Arbre à Palabre
 4. Sport dans la ville
 5. Centre d'animation Mathis
 6. Emmaüs défi
 7. Clichés urbains (en étage)
 8. Fédération centre sociaux
- PC Sécurité incendie
 - Jardin d'enfant
 - Local ordures ménagères
 - Local poussette et vélo
 - Loge de gardien
 - Local vacant
 - Gaine de ventilation parking
 - Non renseigné

ACCESSIBILITE

- Hall d'entrée
- Commerce, éqt ou assoc.
- Commerce, éqt ou assoc. : IS
- Parking en souterrain : IS
- Jardin d'enfant
- Logement : accès principal
- Logement : issue de secours (IS)
- Ordures ménagères

Ces propositions devront être ensuite validées lors d'études techniques complémentaires (notamment sécurité pompiers). Il convient de préciser que les trois scénarios peuvent être hybridés entre eux.

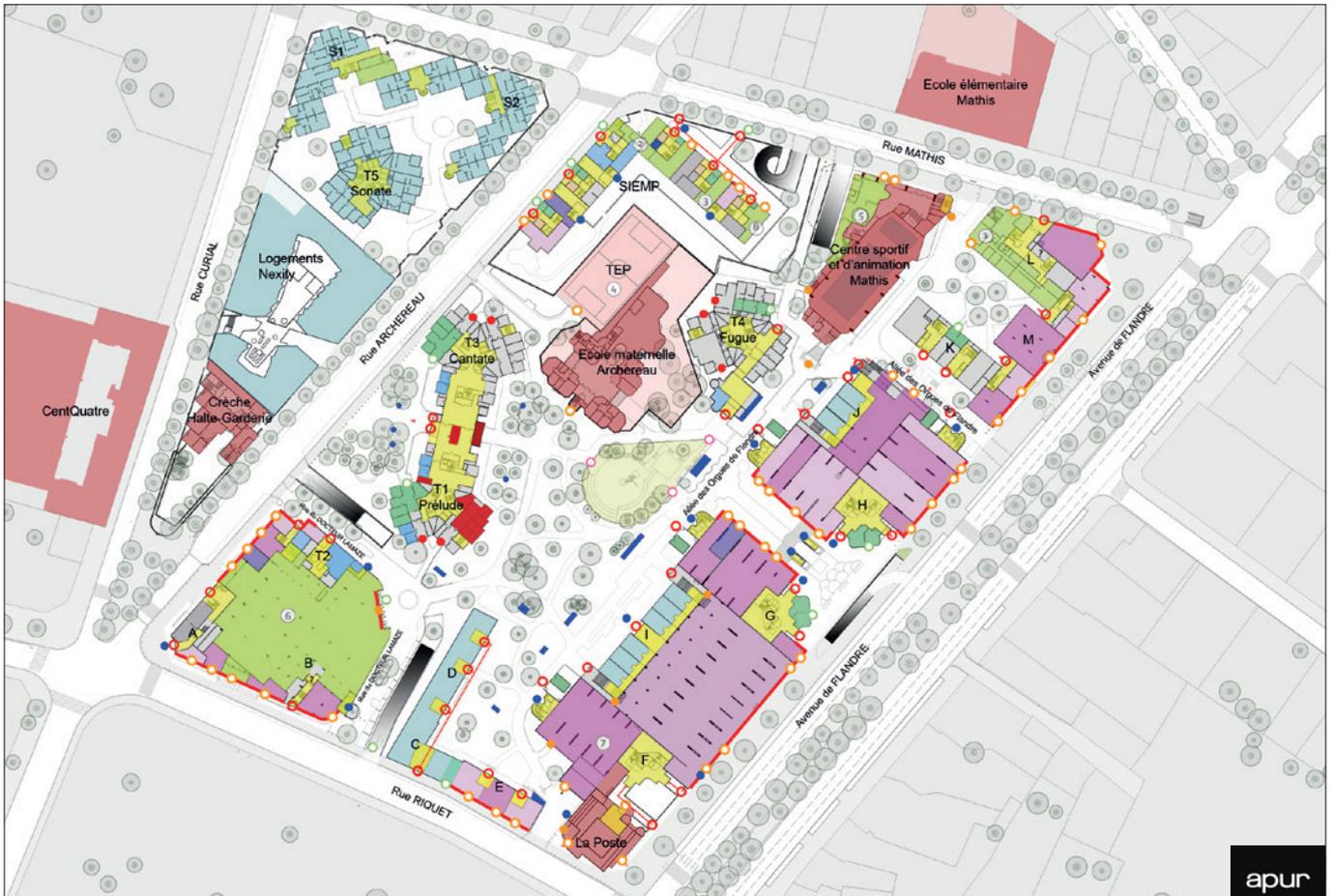
Les propositions d'intervention

Le diagnostic partagé lors du premier atelier a clairement fait apparaître que l'espace central souffre de son rôle de lieu de passage dans toutes les directions. Faire évoluer les parcours pour créer des marges de manœuvre est donc un préalable nécessaire pour que le projet réponde aux objectifs ambitieux de requalification des espaces libres. Limiter la multiplicité des parcours permettra notamment de créer un vaste espace vert de qualité. Trois grands principes d'aménagement du cœur d'îlot illustrent le champs d'évolutions possibles. Depuis les interventions les plus légères jusqu'au plus ambitieuses. Ces hypothèses d'évolution ont vocation à déterminer une grande stratégie d'ensemble qui fasse consensus. Ces grandes orientations sur l'évolution du cœur d'îlot impactent la manière de

réformer les entrées. Les possibilités de traitement du cœur d'îlot comme des accès seront détaillées plus loin.

Les éléments invariants

- La création d'un vaste jardin central unifié offrant plus d'espace pour les usages.
- La fonction d'aire de jeux pour enfants sera maintenue et augmentée.
- La fermeture de l'accès rue Mathis à l'ouest de la piscine, dont les modalités restent à déterminer.
- La mise en accessibilité PMR de l'immeuble en copropriété au 28-30 rue Riquet ainsi que celui du 30-32 Allée des Orgues de Flandre (bât. K).
- Traiter la problématique des jets d'objets dans la cour d'école.
- Proposer de nouveaux usages et fonctions implantées en rdc et ouvertes vers le cœur d'îlot afin de favoriser l'animation de cet espace de façon continue.
- Au regard du récent départ de Crédit du nord et du prochain départ de I3F, le maintien, voire le développement d'usages dédiés à l'emploi.



Temps 2 - Travail sur table en six groupes

Les personnes présentes ont été réparties en 6 groupes. Chaque table disposait de la planche ci-contre au format A0, et de feutres et marqueurs pour l'annoter. Un rapporteur a été désigné en début de séance pour restituer le travail.

Il est proposé à chaque table de travailler sur les hypothèses d'aménagement présentées en séance plénière.

Il est demandé aux participants de préciser ce que les propositions leur inspirent, de formuler des observations argumentées et constructives, de proposer de nouvelles idées.

Les appréciations des projets concernent leur rôle dans le système, leurs qualités, les réserves ou les points durs observés, et toutes les pistes de réflexion pour les compléter sont les bienvenues.

Le travail sur table a donc permis de recueillir des avis :

- Sur les trois scénarios de traversée de l'îlot ;
- Sur le traitement des accès ;
- Sur les nouveaux usages à implanter.

Temps 3 - Restitution collective

Au moment de la restitution en séance, chaque rapporteur a présenté le plan et les observations formulées par la table.

La restitution des échanges est faite à deux échelles :

- Une vision globale par scénario
- Une vision par accès.

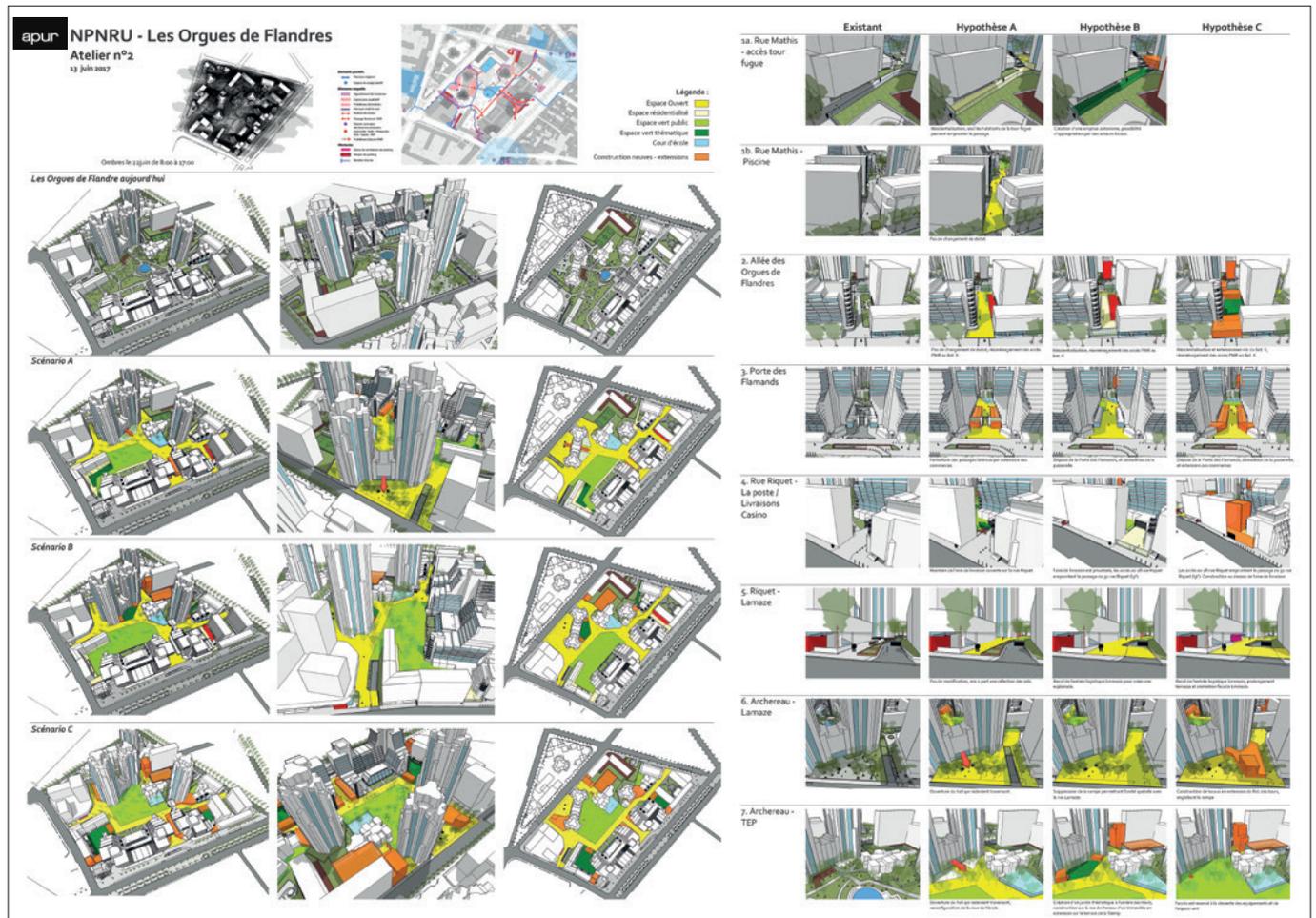
Le deuxième atelier a permis d'explorer les différentes hypothèses d'évolution de l'espace libre central afin de répondre au diagnostic.

Parmi les trois scénarios présentés, les scénarios B et C ont été retenus pour poursuivre les réflexions.

À la suite des échanges autour de ces hypothèses, les orientations stratégiques retenues ont été présentées lors de la concertation de terrain menée par Ville Ouverte de fin juin à octobre 2017.



LES PARTICIPANTS ONT ÉTÉ INVITÉS À RÉAGIR AUX DIFFÉRENTES PROPOSITIONS CONTRASTÉES PRÉSENTÉES CI-DESSOUS



PLAN D'ORIENTATIONS ISSU DU TRAVAIL SUR TABLE DE L'ATELIER 2

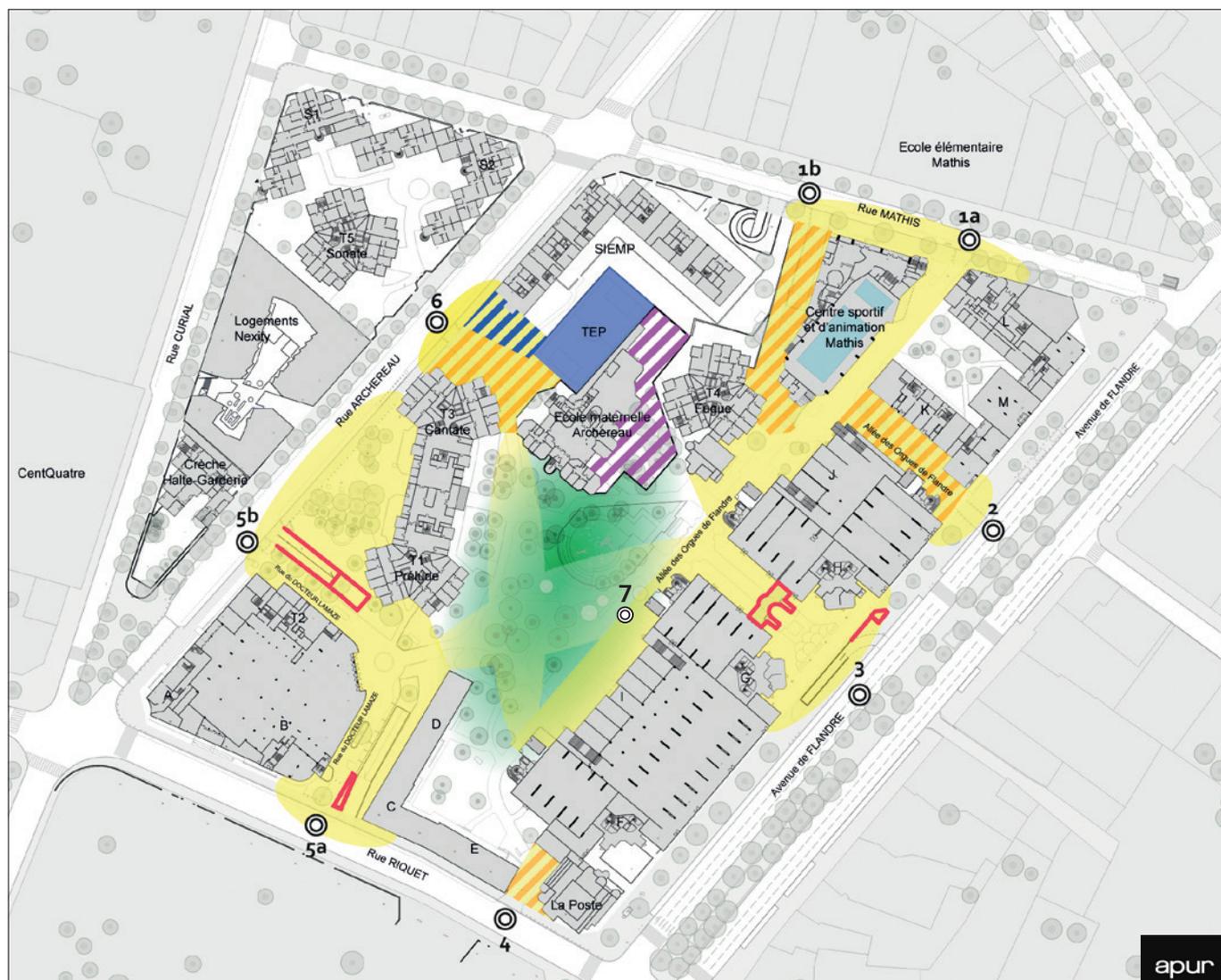


-  Création d'un vaste espace vert et de voies piétonnes (cf. scénarios) :
 - Implantation de nouveaux usages
 - Jardins thématiques
-  Quel cheminement en cœur d'îlot ?
-  Requalification des cheminements :
 - Accueil de nouveaux usages
 - Jardins thématiques
 - Traiter les rodéos de scooters
 - Etc.

-  Accès à réformer plus en profondeur
-  Implanter de nouvelles fonctions
-  Suppression des aménagements formant obstacles
-  Accessibilité PMR à créer
-  Couvrir le TEP
-  Mettre la cour d'école à l'écart des jets d'objets

ACCES AU COEUR D'ÎLOT

- 1a**  1a. Rue Mathis : Pépinière – piscine
- 1b**  1b. Rue Mathis : accès Fugue / Rampe-parking
- 2**  2. Allée des Orgues de Flandre
- 3**  3. Porte des Flamands
- 4**  4. Rue Riquet : la Poste / livraisons Casino
- 5a**  5a. Lamaze - rue Riquet
- 5b**  5b. Lamaze - rue Archereau
- 6**  6. Rue Archereau : école / TEP
- 7**  7. Cœur d'îlot



Avant l'atelier 3- Consolidation des hypothèses

Prise en compte des règles de sécurité dans le choix des propositions d'aménagement

Une réunion technique a rassemblé, le 24 novembre 2017, les personnes en charge de la gestion et de la sécurité incendie du site. Cette réunion a permis de tester la faisabilité des hypothèses de transformation du point de vue des exigences de sécurité incendie des bâtiments.

Les propositions présentées lors de l'atelier 3 tiennent compte des préconisations formulées à cette occasion.

Le statut foncier

La situation foncière de l'ensemble des Orgues de Flandre est complexe, avec notamment des divisions en volume qui

concernent l'ensemble des sous-sols et parkings. C'est d'ailleurs en traitant les cas des Orgues de Flandre et de la tour Montparnasse que les premières divisions en volumes ont été conçues dans les années 70. Cette imbrication a pour conséquence que toute modification importante de l'état actuel des sous-sols impliquerait nécessairement un passage en assemblée générale de l'ensemble des 401 copropriétaires du sous-sol principal avec une validation à l'unanimité absolue.

Catégorie incendie des bâtiments

La carte du classement incendie des bâtiments de logement ci-dessus, présente les catégories attribuées à chaque bâtiment.

D'un point de vue réglementaire, un IGH n'impose pas de tour d'échelle. En revanche le camion pompier doit pouvoir accéder à moins de 50 m de l'IGH concerné par l'intervention. L'allée des Orgues de Flandre permet de répondre à cette condition et remplira ce rôle puisqu'elle doit par ailleurs desservir les immeubles de catégorie 4 des numéros 8 à 22. La résidentialisation de l'accès à la Tour Fugue est donc possible.

Des locaux peuvent être construits à moins de 8 mètres de distance des façades d'un IGH, à condition d'être isolés coupe-feu 2h et de disposer d'un accès indépendant. Une construction adossée à la façade est possible en respectant ces conditions.

SÉCURITÉ INCENDIE DES BÂTIMENTS : ÉTAT PROJETÉ

Catégorie incendie des immeubles de logement *

- IGH
- 4
- 3B
- 3A
- 2
- Non renseigné

* : classification déterminée en application des dispositions de l'arrêté du 31 janvier 1986

- Point de rassemblement des IGH
- PC sécurité

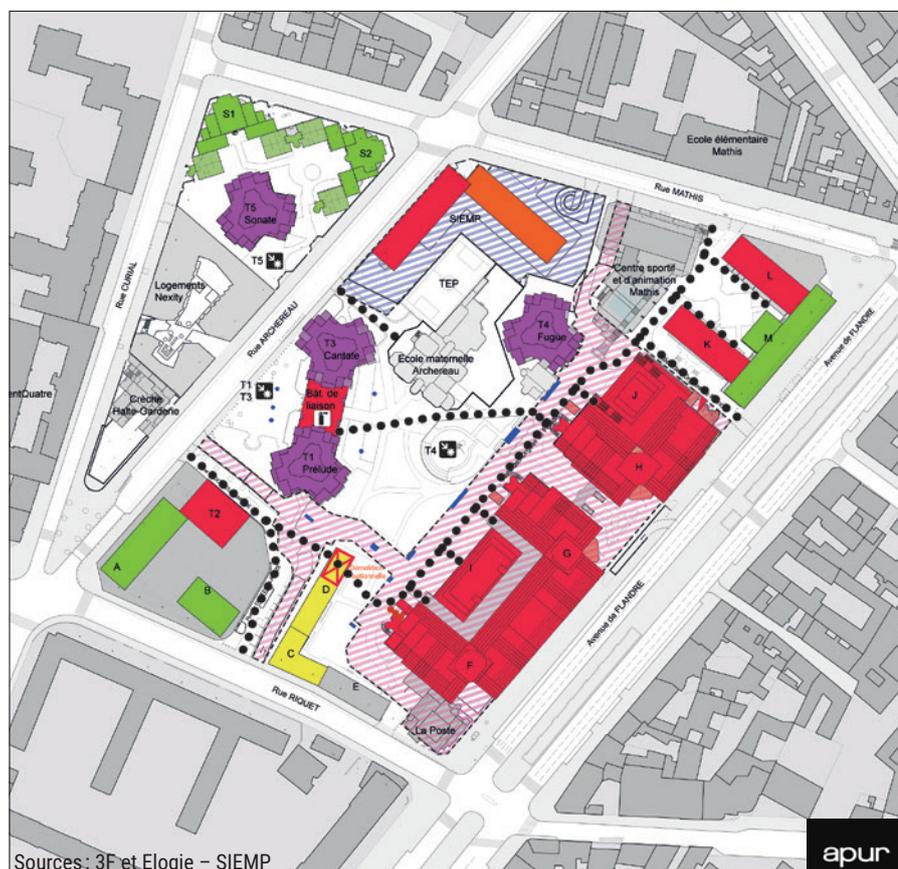
PARKING

- Emprise globale du parking situé sous les bâtiments F à J
- Emprise globale du parking situé sous les bâtiments SIEMP

VOIES POMPIERS

- Servitude** (pompiers piétons, utilitaires)
- Edicule de ventilation de parking

** Source : Mairie de Paris, section de l'inventaire, 16 juin 2014



Évolution du sous-sol

Le long de l'avenue de Flandre, quatre niveaux de sous-sol comportent 1 400 places de stationnement. Toute modification importante de l'état actuel des sous-sols impliquerait nécessairement deux choses :

- un passage en assemblée générale de l'ensemble des 401 copropriétaires avec une validation à l'unanimité absolue
- la remise en cause potentielle de la classification actuelle des sous-sols.

Par conséquent l'ensemble des personnes consultées conviennent que les changements à venir devront impacter le moins possible les sous-sols.

Le gardiennage assuré par Nexity depuis quelques années a permis de sécuriser convenablement les sous-sols.

Actuellement il y a beaucoup de vacance sur le parc de stationnement. 3F mettra prochainement en location des places de stationnement. L'attrait de ces places en ouvrage devrait augmenter, en lien avec la suppression de stationnement sur voirie liée au futur aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue de Flandre.

Les édicules de ventilation du sous-sol

Plusieurs édicules de ventilation du sous-sol, émergent à rez-de-chaussée : entre 90 cm et 1,90 m de hauteur. Dans le passé ces prises d'air naturel étaient constituées de grilles positionnées au ras du sol. Afin d'empêcher les eaux de pluie d'entrer dans les sous-sols, 3F a coiffé ces grilles avec des édicules. Afin de préserver les capacités de désenfumage, ces édicules devront être de préférence intégrés tels quels dans les aménagements à venir, néanmoins selon les propositions d'aménagement retenues, il pourra être étudié leur modification légère afin qu'ils ne constituent pas obstacle aux cheminements futurs.

La problématique des déchets

Une partie des sous-sols est dédiée à la gestion des ordures ménagères. Le plan ci-contre montre les parcours des containers depuis le deuxième niveau de sous-sol de plusieurs bâtiments vers trois destinations :

- Le haut de la rampe rue Riquet (A, B, T2, T4 et Emmaüs)

- L'ancienne façade du marché couvert donnant sur le cœur d'îlot (A, B, T2 et Emmaüs)
- La placette Archereau (T3-Cantate).

La tour T1 n'a plus recours aux vide-ordures depuis quelques années. D'ici trois ans, cela pourrait être le cas pour T3 – Cantate si c'est demandé au niveau de la sécurité incendie.

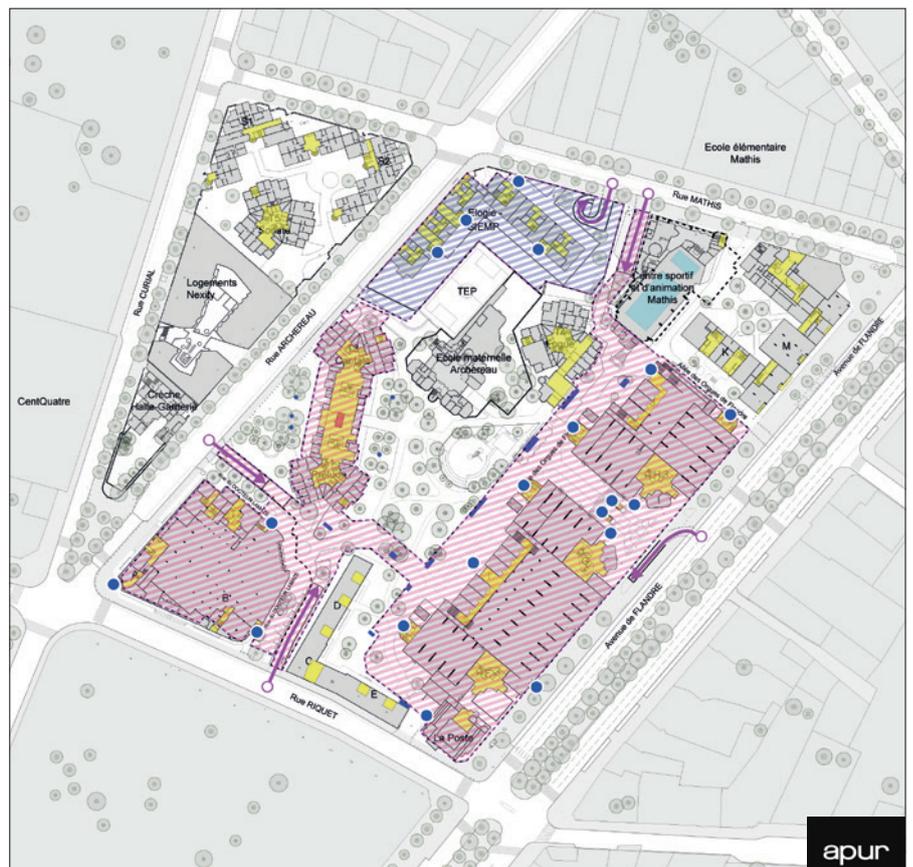
Les camions de la propreté ont la possibilité de descendre au premier niveau de sous-sol du bâtiment de l'ancien marché couvert (actuel Emmaüs-Défi). Une éventuelle collecte au R-1 serait à étudier au niveau fonctionnel et de sécurité incendie. Les déchets issus de l'activité d'Emmaüs ainsi que ceux des logements 3F (A, B et tour T2) sont actuellement regroupés en haut de la rampe de parking de la rue Riquet, ce qui n'est pas conforme en matière de sécurité incendie.

Les participants s'accordent sur le fait qu'un travail serait à mener pour permettre la répartition des bacs à ordures ménagères sur toutes les rues de l'îlot.

OCCUPATION DES SOUS-SOLS



- Emprise globale du parking situé sous les bâtiments F à J
- Emprise globale du parking situé sous les bâtiments SIEMP
- Rampe d'accès au parking
- Gaine de ventilation de parking
- Hall d'entrée
- Accès au parking souterrain et/ou issue de secours

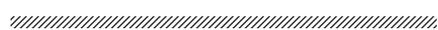


Atelier 3- Présentation des hypothèses consolidées

Le troisième atelier a permis préciser les aménagements esquissés lors des deux précédents ateliers. Des approfondissements ont eu lieu entre-temps :

- **La concertation estivale** : elle a permis de consolider l'orientation des attentes des usagers du site. Les avis recueillis à cette occasion ont confirmé le fait que les participants des ateliers représentent bien les choix portés par les habitants et les riverains ;
- **Des études de faisabilités techniques** : comme annoncé précédemment, une vision du système global étant recherchée, certaines questions techniques ont volontairement été laissées de côté jusqu'à l'atelier 2. C'est à partir de grandes orientations partagées que des études plus approfondies ont pu être menées.
- **Aménagements immédiats et à venir** : Entre les ateliers 3 et 4, des aménagements de l'espace public du cœur d'îlot ont été opérés par la DEVE. Le plan ci-contre montre notamment comment des grillettes ont été retirées afin de simplifier les usages de ces espaces libres. Parmi les aménagements en cours ou à venir, on peut citer les Parisculteurs saison 2, le plan Vélo parisien et le carré Mathis.

RECENSEMENT DES AMÉNAGEMENTS RÉCENTS ET À VENIR



ESPACES LIBRES : état actuel

- Enlèvement des grillettes autour des pelouses début 2018
- Gaine de ventilation de parking

DYNAMIQUES EN COURS

- Aménagement à venir du Carré Mathis
- Création d'espace vert
- Surface de résidentialisation

Parcelle SIEMP

- Pariculteurs saison 2

Plan vélo 2015 - 2020

- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté

L'atelier s'est organisé en trois temps :

Temps 1

Présentation en plénière d'une brève synthèse du contexte de cette étude urbaine et des attentes issues de la concertation estivale, destinée aux nouveaux participants ;

Temps 2

Présentation des propositions d'évolution sur maquette numérique. La faisabilité des propositions présentées a été consolidée par des réunions techniques préalables qui ont permis de resserrer le champs des possibles et de préciser les orientations.

Temps 3

Travail sur table en cinq groupes : quels types d'usages souhaitez-vous, dans une logique de préfiguration, pour chaque espace libre créé ?

Les trois espaces verts qui ont fait l'objet d'un travail sur table cumulent entre 5 520 et 6 410 m² d'espaces verts à aménager :

- le jardin central
- le Carré Mathis
- le jardin Riquet.

Orientations générales

Dans la programmation de l'ensemble des jardins la volonté collective est que tout le monde y trouve sa place : enfants (petits et grands), ados, adultes et personnes âgées. L'offre existante ne s'adresse qu'aux tout petits. La création de jeux pour les 12-18 ans sera nécessaire.

Propositions par table

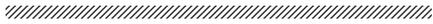
Les mots-clés et paroles d'habitants qui ressortent sont : convivialité, modularité et adaptabilité. La demande de mise en place d'usages éphémères est formulée car les envies évoluent avec le temps. Il faudrait donc tester de nouveaux usages en préfiguration avant de choisir leur place définitive.

Pour plus de détails : cf. le dossier de restitution de l'atelier 3.

Les orientations et propositions d'usages formulées pour chaque espace serviront de base pour une concertation spécifique à venir.



**ORIENTATIONS URBAINES
ISSUES DE L'ATELIER 3**



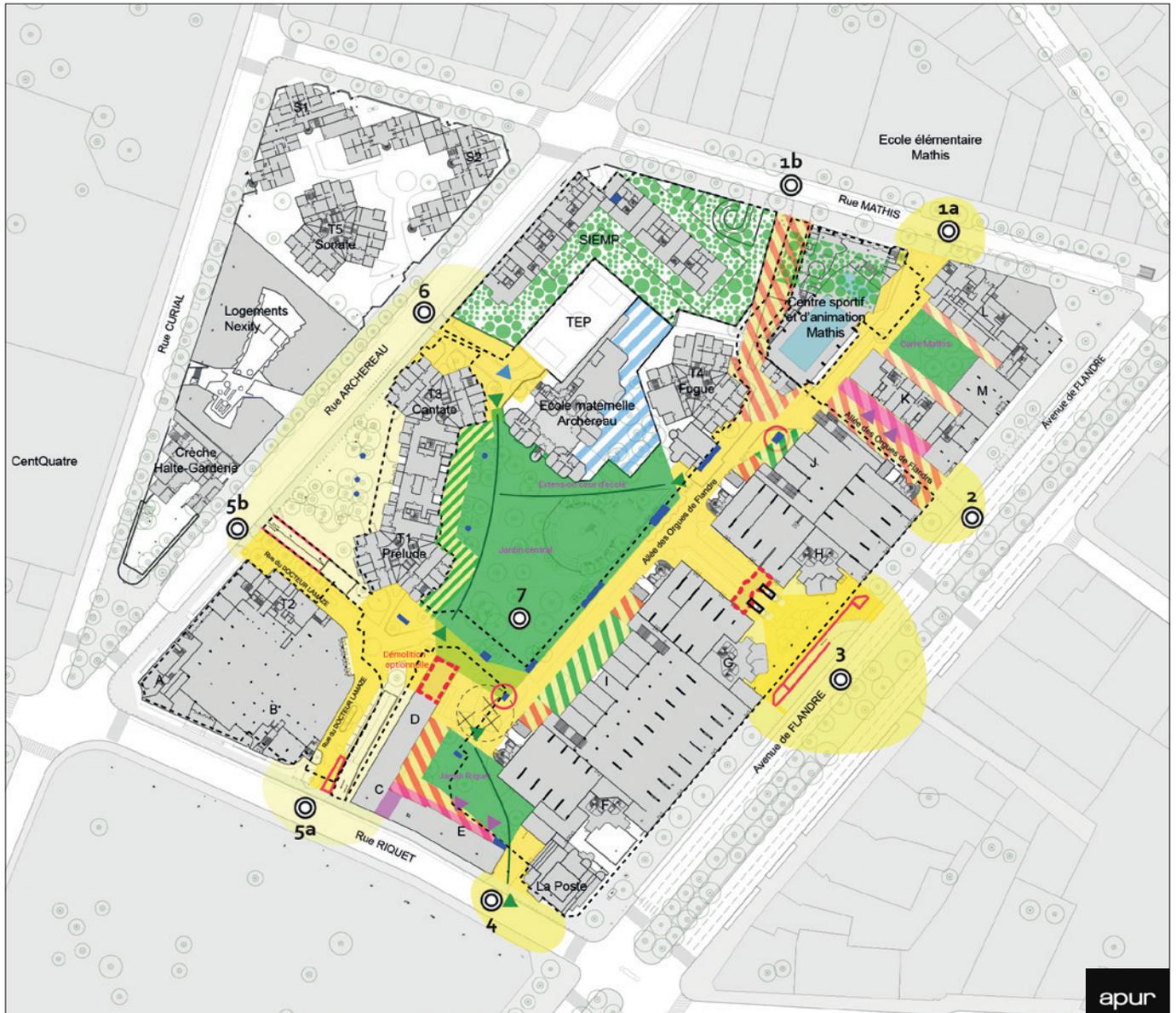
- | | | | | | |
|--|--|--|--|----------------|--|
| | Création d'espaces verts | | Résidentialisation | | Suppression des aménagements formant obstacles |
| | Traiter la transition jardin / pieds d'immeubles | | Résidentialisation des espaces végétalisés | | Démolition |
| | Périmètre de projet Parisculpteurs | | Cheminement piéton paysagé | | Edicule de ventilation de parking |
| | Requalification des cheminements en cœur d'îlot | | Modification de l'entrée de l'école | PARKING | |
| | Traiter l'espace public au droit des entrées | | Cour d'école à reconfigurer | | Emprise globale des sous-sols |
| | | | Accessibilité PMR à créer | | |

20 décembre 2017

Synthèse des débats

Principes actés et acceptés à l'unanimité :

- Réforme et hiérarchisation des parcours au profit de nouveaux usages, par leur hiérarchisation ;
- Résidentialisation de certains accès ;
- Création d'un vaste espace vert central pour offrir de nouvelles qualités d'usage et profiter des qualités écologiques existantes (espace en pleine terre, arbres de hautes tiges d'essences variées avec de très beaux sujets) et de voiries piétonnes correspondant aux voies pompiers.



Atelier 4- Présentation des orientations retenues

Le quatrième atelier a permis de présenter et de faire valider par les participants les deux scénarios d'aménagements consolidés.

Des approfondissements ont eu lieu entre-temps :

- Une marche nocturne dédiée aux femmes : elle a permis de consolider les attentes des usagers du site. Les avis recueillis à cette occasion ont confirmé la nécessité de la clarification des cheminements ;
- Une réunion technique sur le sujet logistique : l'approfondissement du mode de fonctionnement du supermarché Casino a montré que des aménagements du bâti à rez-de-chaussée pourront aller dans le sens du projet proposé. Des études devront être menées sans tarder à ce sujet.

Dans la continuité, cet atelier a permis de porter à la connaissance du collectif les différentes dynamiques en cours concernant l'aménagement des espaces publics parisiens.

Il s'est organisé en deux temps :

Temps 1

Présentation en plénière d'une brève synthèse des dynamiques en cours concernant les transformations de l'espace public

Temps 2

Présentation des propositions consolidées sur la maquette numérique et validation des scénarios A et B.

LES PROPOSITIONS AFFINÉES SUITE
AUX RÉUNIONS TECHNIQUES ET
À DES ÉCHANGES ITÉRATIFS EN ATELIER



ÉTAT ACTUEL



SCÉNARIO A



SCÉNARIO B

SCÉNARIO A

-  Voierie piétonne / parvis
-  Traiter l'espace public au droit des entrées
-  Création d'espace vert
-  Jardin thématique
-  Végétalisation et nouveaux usages
-  Gaine de ventilation parking
-  Démolition
-  Eléments à supprimer ou à reprendre
-  Surface de résidentialisation
-  Zone technique DEVE et DPSP
-  Construction basse
-  Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

-  Parisculpteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
-  Réseau cyclable structurant projeté
-  Aménagement cyclable projeté



SCÉNARIO B



3.

Synthèse des orientations retenues

Le projet d'ensemble se décline en sept secteurs autonomes sur lesquels les acteurs impliqués et la nature des actions sont différents.

Les actions à mener ont pour objectif commun de réformer le fonctionnement du cœur d'îlot en hiérarchisant les par-

cours au profit d'une nouvelle animation. Elles permettront de créer de vastes espaces verts pour offrir de nouvelles qualités d'usages et profiter des qualités écologiques existantes (espace en pleine terre, arbres de hautes tiges d'essences variées avec de très beaux sujets).

VUE AÉRIENNE DU PROJET ISSU DU TRAVAIL D'ATELIERS





© Apur

Vue vers le bâtiment D et la tour T2: la travée à démolir dans le scénario B

- 1- Jardin central/rue du Docteur Lamaze/Jardins bât. I
- 2- Les abords de la tour Fugue
- 3- Carré Mathis, accès 26-28, allée des Orgues de Flandre
- 4- La Porte des Flamands
- 5- Jardin Riquet/accès bât. 28-34, rue Riquet
- 6- Placette Archereau
- 7- Parvis de l'école et du TEP



1- Jardin central/rue du Docteur Lamaze

Acteurs concernés

- Ville de Paris DEVE/DVD/DASCO
- Immobilière 3F

Propositions retenues

La création de l'espace vert central est le cœur du projet, il s'adosse au nord à l'école et aux tours Cantate et Prélude, avec un accès depuis le parvis de l'école dont l'entrée est déplacée. Au sud il est bordé par l'allée des Orgues de Flandre reconfigurée. Cette proposition permet aux camions pompiers de sortir par la rue du Docteur Lamaze plutôt que par la rue Riquet. Son débouché vers la rue Riquet est remplacé par le jardin Riquet, à créer. Cette voie piétonne concentre les parcours dans le cœur d'îlot.

Le nouveau tracé

Le raccord entre l'allée et la rue du Docteur Lamaze, fait l'objet de deux variantes à ce stade selon la démolition ou non

d'une cage d'escalier de 13 logements du bâtiment D, propriété d'I3F. La démolition permet de simplifier le raccord de la voie en évitant la création d'une aire de retournement et l'espace vert central de 4 500 m² est augmenté de 700 m² pour atteindre 5 200 m². Elle permet également une meilleure visibilité du jardin depuis la rue Archereau. L'alignement au sud de l'allée est tenu par des jardins thématiques.

La programmation de l'espace vert

Au cours des ateliers a été exprimé le souhait que le jardin central donne une image qualifiée au quartier, et que son aménagement conserve et mette en valeur le caractère végétal du site et permette à toutes les générations de se retrouver. Il dispose de plusieurs entrées qui permettent sa traversée afin qu'il ne constitue pas un obstacle.

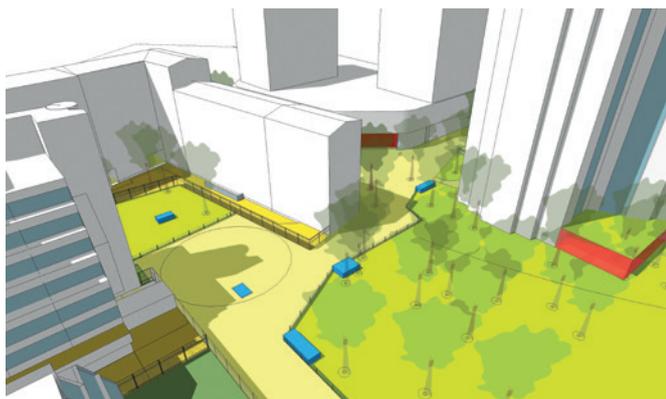
Une construction basse ouverte sur le jardin central est adossée aux tours Prélude et Cantate. Elle sera adressée et accessible par la placette Archereau. D'une emprise pouvant aller jusqu'à 410 m², elle accueillera de nouveaux usages en lien avec l'espace vert. Elle permet de protéger une zone exposée aux jets d'objets.

La rue du Docteur Lamaze

Au débouché de la rue du Docteur Lamaze sur la rue Riquet il est proposé de supprimer la jardinière centrale pour rendre l'espace plus lisible et de requalifier toute la voie en intégrant la végétation de façon plus qualitative. Le réaménagement devra permettre de simplifier le traitement de l'espace public et de créer une esplanade rue du Docteur Lamaze face à la brasserie de la rue Riquet.

SCÉNARIO A : SANS DÉMOLITION





Le raccord vers la rue du Docteur Lamaze – création d'une aire de retournement pompier pour l'accès à la cage d'escalier



Le débouché de la rue Lamaze sur la rue Riquet est largement occupé par la rampe de parking et sa jardinière contre lesquels se concentrent les containers des logements et d'Emmaüs.

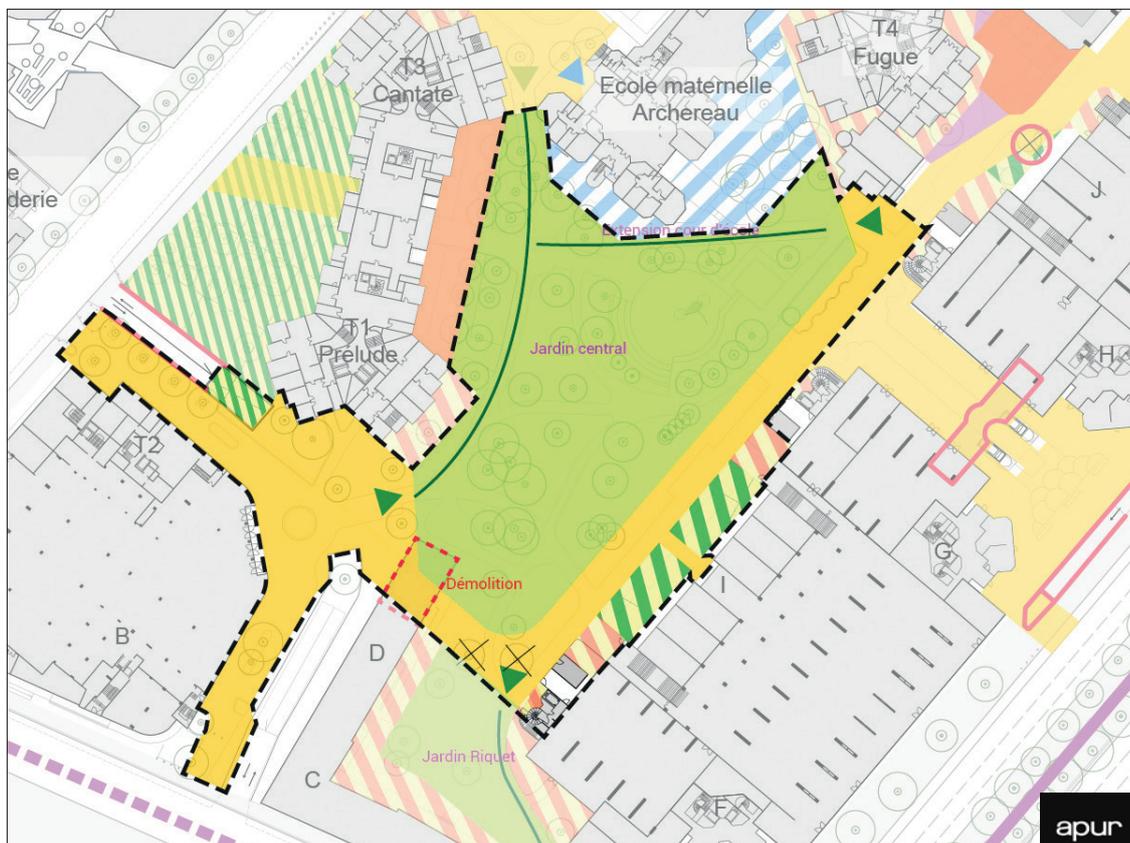


Le raccord vers la rue du Docteur Lamaze simplifié par la démolition d'une cage d'escalier du bâtiment I3F (13 lgt.) + 700 m² d'espaces verts



Les jardinières sont partiellement supprimées pour faire parvis

SCÉNARIO B : AVEC DÉMOLITION



2- Les abords de la tour Fugue

Acteurs concernés

- Copropriété tour Fugue
- Ville de Paris DJS/DEVE/DPSP
- Immobilière 3F
- Mac Donald's.

Propositions retenues

L'entrée depuis la rue Mathis vers la tour Fugue n'est pas indispensable pour l'accès au cœur d'îlot. Tout en restant propriété de la ville, sa résidentialisation clarifie son rôle de desserte de la tour Fugue. Dans ce cadre son usage sera réservé aux habitants de la tour Fugue et filtré par une clôture avec contrôle d'accès à l'alignement de la rue Mathis. L'utilisation de l'issue de secours de la piscine devra rester possible.

Les accès pour les services de la DEVE et de la DPSP seront conservés et se feront depuis le 17, rue Mathis.

Du côté de l'allée des Orgues de Flandre, deux hypothèses ont été retenues :

- Une fermeture devra être matérialisée pour isoler l'allée du passage et de l'escalier de secours. Les grilles devront s'intégrer harmonieusement dans l'espace public. Les locaux DEVE et DPSP sont maintenus.
- Une fermeture par la construction d'un bâtiment entre la tour et la piscine. Ce bâtiment devra reconstituer un débouché pour l'escalier de secours de la piscine. Il pourra être occupé par des fonctions à définir qui devront

contribuer à l'animation de l'allée des Orgues de Flandre. Les locaux DEVE et DPSP devront être reconfigurés. (Les locaux DEVE pourraient trouver une place dans l'enceinte du jardin créée au cœur de l'îlot).

Dans les deux cas, le tracé de l'allée des Orgues de Flandre devra être légèrement modifié pour permettre de maintenir une largeur de passage suffisante et un tracé fluide.

Cette reprise est accompagnée d'une résidentialisation des espaces au pied des escaliers au niveau du 20 allée des Orgues de Flandre.

SCÉNARIO A



SCÉNARIO B

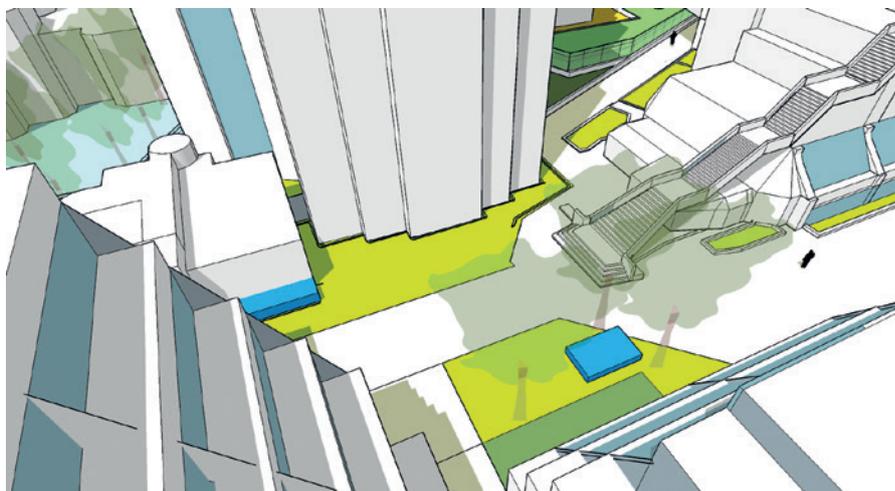
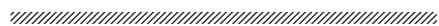


- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Éléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

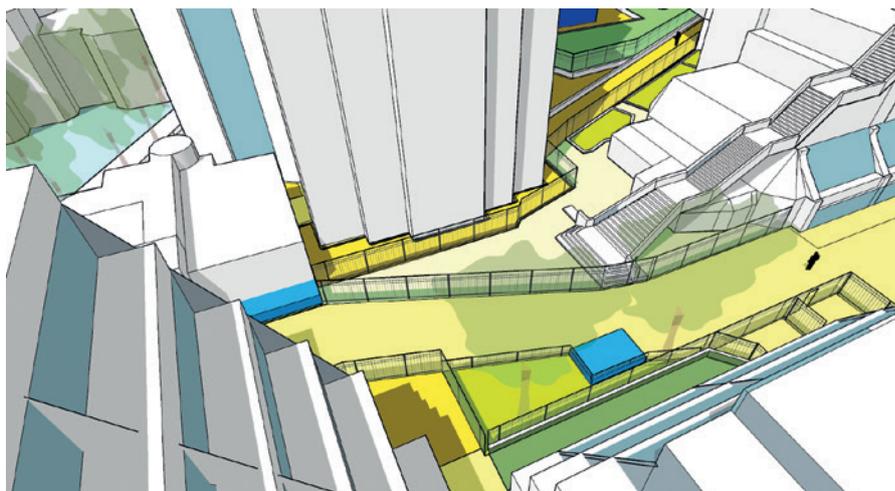
- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté

VARIANTES SUR L'ALLÉE DES ORGUES



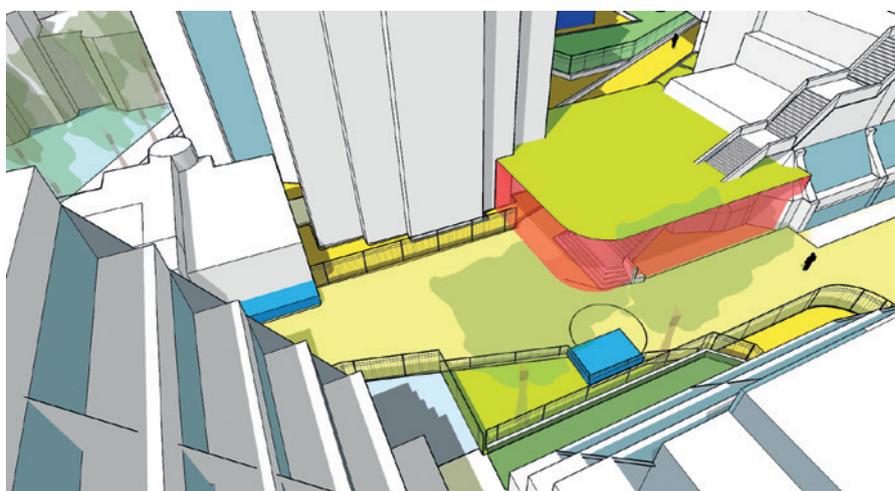
ÉTAT EXISTANT

© Apur



SCÉNARIO A

© Apur



SCÉNARIO B

© Apur

3- Carré Mathis, accès 26-28, allée des Orgues de Flandre

Acteurs concernés

- Ville de Paris DEVE
- Immobilière 3F

Propositions retenues

L'allée des Orgues de Flandre

Le débouché de l'allée des Orgues de Flandre au nord joue un rôle majeur dans le système. Les actions la concernant devront traiter en priorité d'une meilleure intégration des dispositifs d'obstacles à l'accès des véhicules.

Le carré Mathis

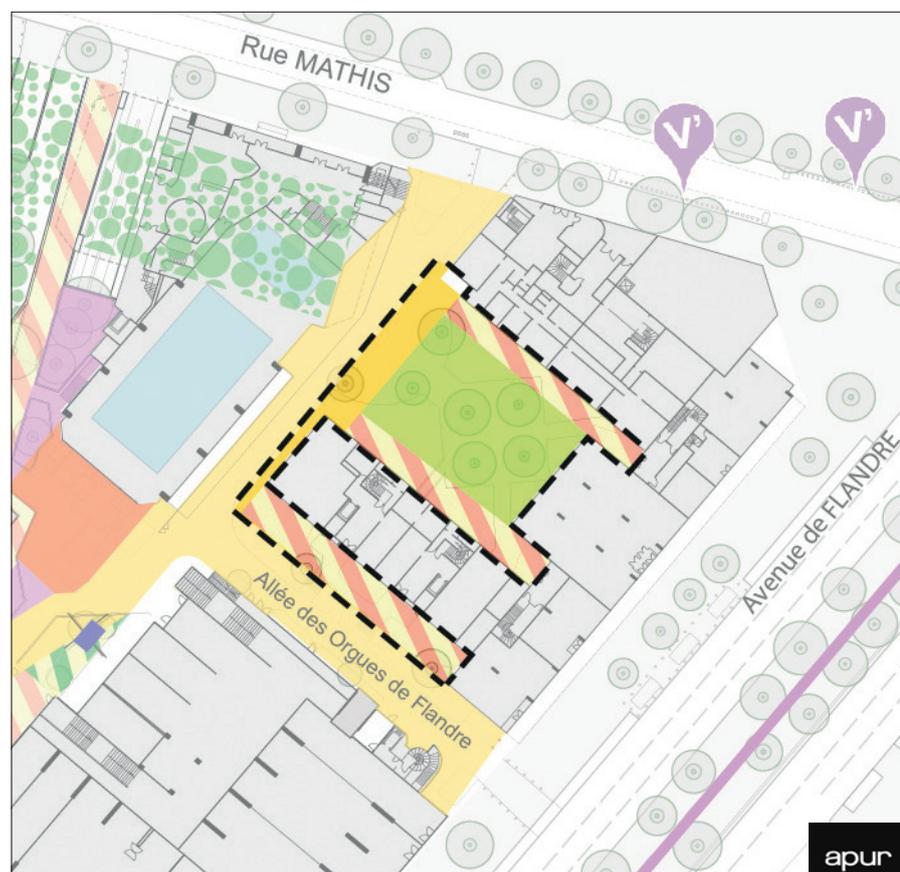
Actuellement la cour ouverte sur l'allée des Orgues de Flandre offre peu de qualités d'usages, et ne sert qu'à accéder aux entrées disposées dans ses coins.

Il est proposé de reporter ces entrées au droit de l'allée par la résidentialisation de deux passages le long des immeubles. L'espace central peut alors être aménagé en espace vert public.

L'aménagement de cet espace vert devra tenir compte de la proximité avec les riverains.

Le pied d'immeuble du 26-28 allée des Orgues de Flandre

Aujourd'hui cette entrée d'immeuble, dénivelée par rapport au sol de l'allée, ne permet pas l'accessibilité PMR. Sa mise aux normes est nécessaire. La proposition consiste à réaliser un dispositif de rampe PMR satisfaisant. Les grilles devront s'intégrer harmonieusement dans l'espace public.



- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Eléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté

LE CARRÉ MATHIS



© Apur

Vue depuis l'allée des Orgues de Flandre vers le carré Mathis



État existant



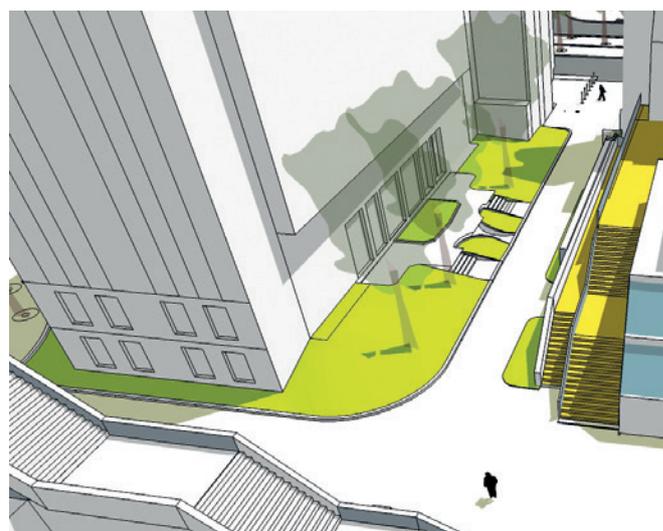
État projeté

26 ET 28 ALLÉE DES ORGUES DE FLANDRE



© Apur

État existant de l'accès au n°26 et 28 allée des Orgues de Flandre



État existant



État projeté

© Apur

© Apur

4- La Porte des Flamands

Acteurs concernés

- Ville de Paris DEVE/DVD
- Immobilière 3F

Propositions retenues

La Porte des Flamands est l'entrée symbolique des Orgues de Flandre, tout en étant l'un des endroits cristallisant le plus de critiques et de volonté d'évolution.

Les sols aujourd'hui en mauvais état (surtout côté avenue de Flandre) seront requalifiés. Les aménagements vont permettre de rendre plus accueillante cette entrée qui dispose de plusieurs commerces à mettre en valeur. Les matériaux mis en œuvre devront participer à une lecture en continuité de l'espace public parisien.

Afin de réduire les obstacles visuels depuis l'avenue de Flandre, deux modifications sont proposées :

- La démolition de la passerelle de liaison entre les bâtiments G et H. La porte des Flamands n'est pas supprimée. Les ascenseurs d'accès au parking restent accessibles. Les conditions de leur maintenance, aujourd'hui effectuée depuis la passerelle, devront être étudiées. La porte devra être mise en valeur à la manière d'un arc de triomphe.
- La dépose d'une partie des murets de la rampe de parking, et le remplacement des autres parties par des garde-corps plus transparents, permettra de désencombrer le trottoir.



- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Éléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

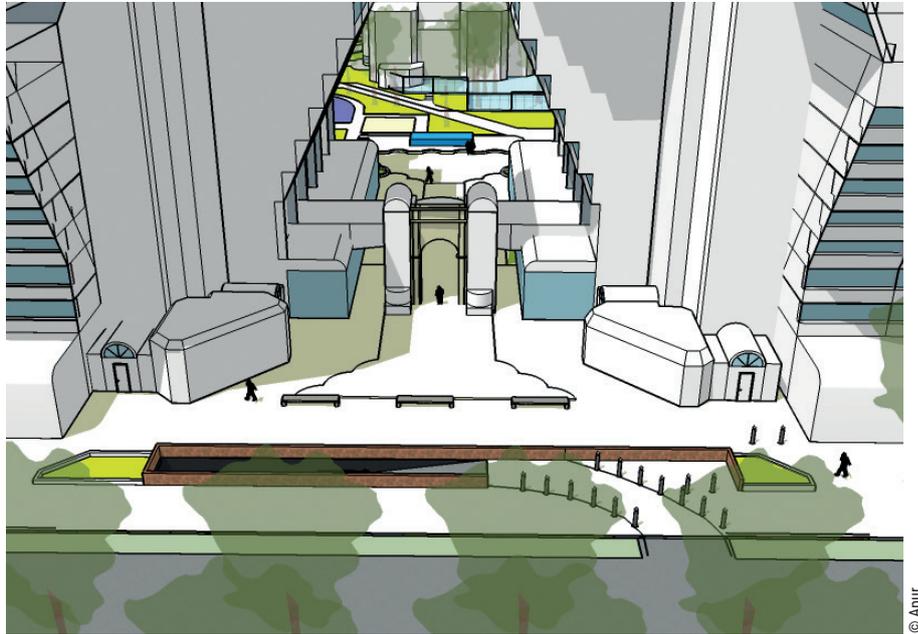
DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté



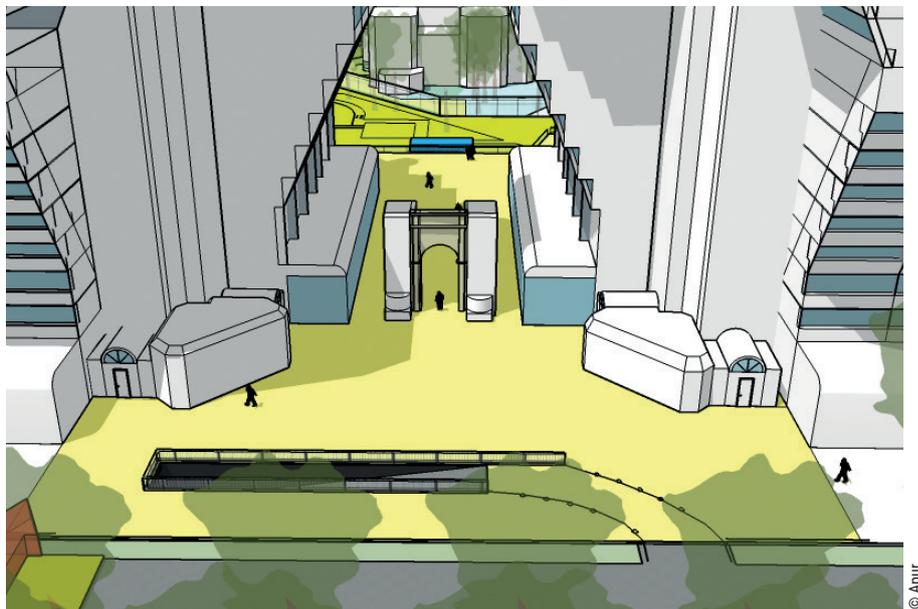
État actuel de la porte des Flamands avec une passerelle de liaison inutile de nos jours

© Apur



État existant

© Apur



État projeté

© Apur

5- Jardin Riquet/ accès bât. 28-34, rue Riquet

Acteurs concernés

- Ville de Paris DEVE/DVD
- Immobilière 3F
- Casino
- La Poste
- Copropriété 28-34 rue Riquet.

Propositions retenues

Cet accès au cœur d'îlot est aujourd'hui peu lisible et plutôt mal perçu. Il est utile à la desserte de l'immeuble de logements en copropriété 28-30 rue Riquet, aux livraisons du supermarché Casino ainsi qu'aux issues de secours du parking et de la Poste.

La proposition de voie intérieure permet le bouclage des voies pompier par la rue du Docteur Lamaze. Il est donc proposé de supprimer sa fonction de voie pompier au profit d'un espace vert.

Cette modification nécessite les évolutions suivantes :

- Le décalage d'une travée de l'accès livraison de casino qui permet de ménager un accès dédié à l'espace vert. La cour de service est dédiée aux livraisons Casino.
- L'accès au 28-30 rue Riquet, qui ne permet pas en l'état de mise en accessibilité PMR, est déplacé au 32-34 rue Riquet (I3F) afin que l'immeuble dispose d'une adresse sur la rue.

Du côté intérieur, c'est l'accessibilité pompier à la cage d'escalier du n°8 Allée des Orgues de Flandre qui limite l'emprise de l'espace vert. Cette limite est la même dans les deux variantes de tracé, soit sous la forme d'une raquette de retournement soit sous celle d'une voie. Concernant l'aménagement de l'espace

vert les participants de l'atelier 3 ont exprimé le souhait de disposer de bancs, d'un renforcement des plantations, d'un parcours de la biodiversité, de panneaux d'affichage en lien avec le 104, en gardant la possibilité de traverser le jardin en journée.

Le pignon du 24-28 rue Riquet pourrait être le support d'un mur peint (en bleu sur l'image), qui participerait à inviter à la découverte du cœur d'îlot et à son changement d'image.

SCÉNARIO A



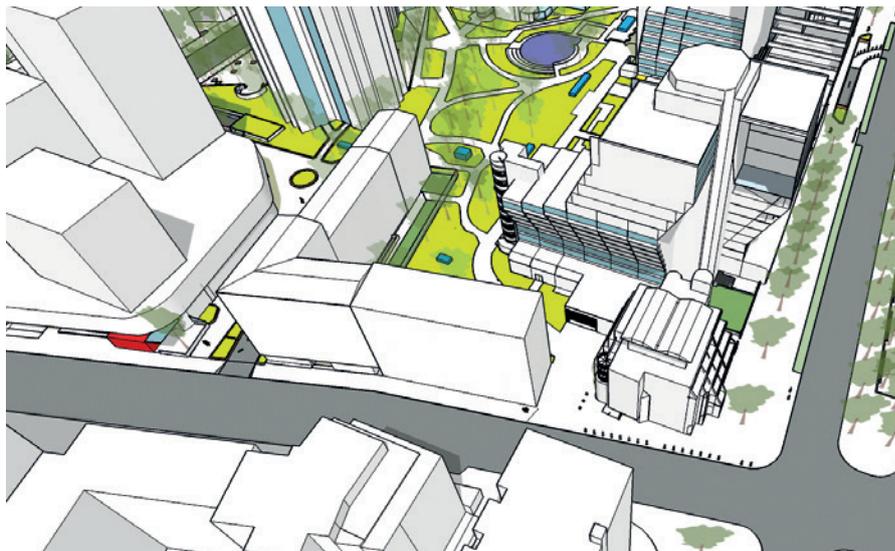
SCÉNARIO B



- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Eléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

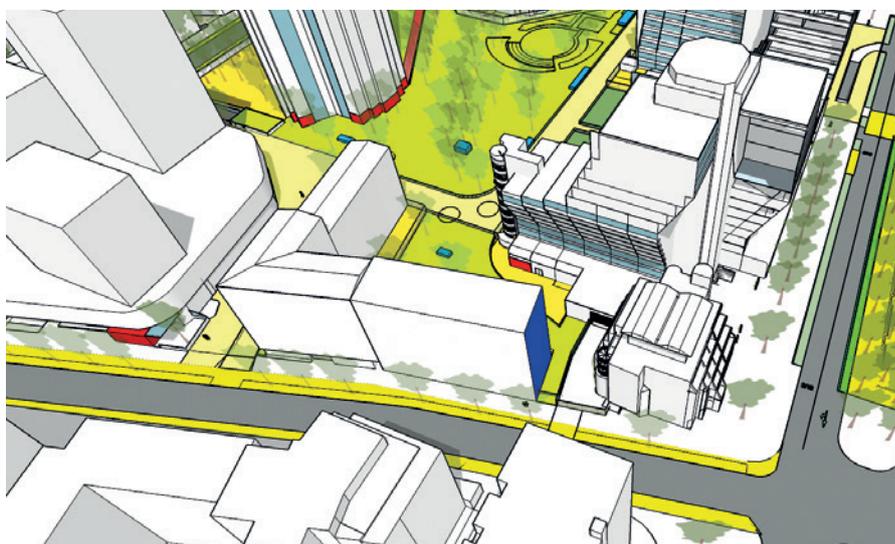
DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté



État existant

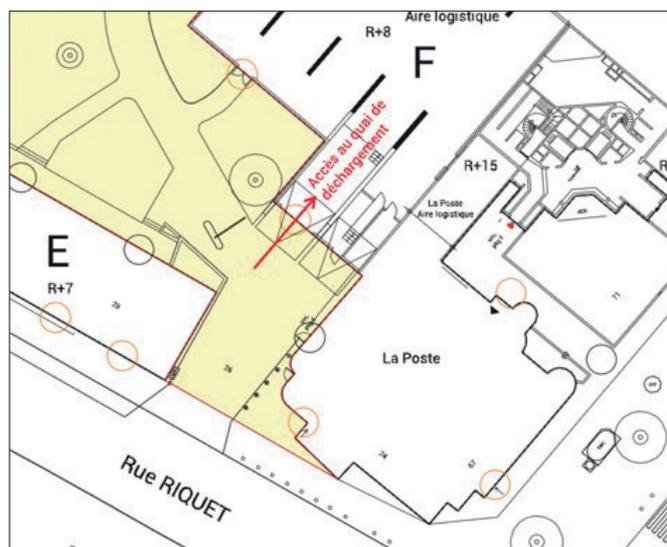
© Apur



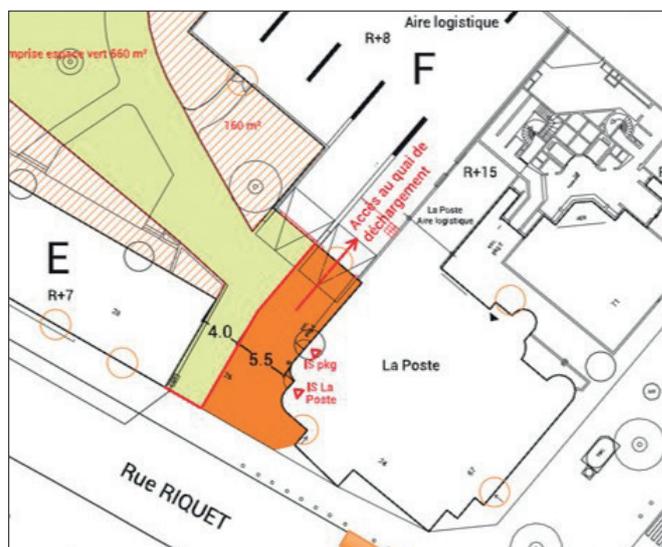
Scénario B

© Apur

PRINCIPE DE MODIFICATION DE L'ACCÈS LIVRAISON CASINO



État existant



État projeté

© Apur

6- Placette Archereau

Acteurs concernés

- Ville de Paris DEVE/DVD
- Copropriété Cantate
- Immobilière 3F

Propositions retenues

La rampe de parking de la rue Archereau ne pouvant pas être supprimée, la placette Archereau restera isolée de la rue du Docteur Lamaze. Le projet devra donc faire évoluer l'aménagement de cet espace qui est aujourd'hui peu valorisant. Il devra également permettre de clarifier sa fonction, et de le végétaliser en apportant de nouvelles strates végétales.

La placette Archereau nécessite trois types d'intervention :

- Le premier concerne les arbres : ces der-

niers ont été plantés de manière trop rapprochée. Ils devront être élagués *a minima* pour améliorer les conditions d'ensoleillement de la placette.

- La seconde intervention concerne la réfection des sols. Celle-ci pourra être l'occasion d'une forme de végétalisation ou de résidentialisation. À ce stade des réflexions, la répartition des espaces d'accès n'est pas précisément délimitée. Une cuve à fuel alimente le groupe électrogène qui sécurise l'ensemble des IGH du site. Cette dernière se trouve en dessous de la placette et son emplacement précis devra être déterminé.
- La construction basse qui sera créée en lien direct avec le jardin central sera accessible depuis la placette Archereau



- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Eléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté



Entrée des bâtiments Prélude et Cantate depuis la placette Archereau

© Apur



État existant

© Apur



État projeté

© Apur

7- Parvis de l'école et du TEP

Acteurs concernés

- Ville de Paris DEVE/DVD/DJS
- Elogie SIEMP
- Copropriété Cantate

Propositions retenues

Cette entrée est importante pour l'accès au TEP et à l'école, mais elle ne s'inscrit pas vraiment dans de grands parcours.

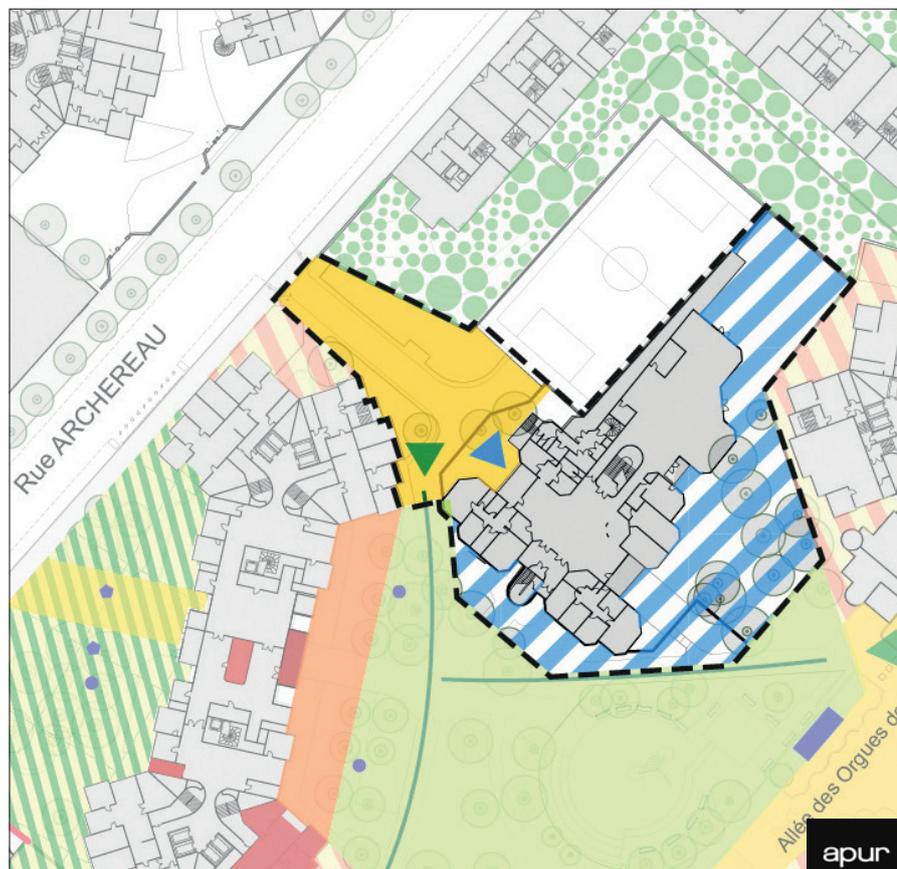
Aujourd'hui l'entrée de l'école est orientée vers le cœur d'îlot. La configuration intérieure de l'école permet de la déplacer facilement pour l'orienter vers la rue Archereau (étude à réaliser). Cette modification permet de donner à cet accès le rôle de parvis devant l'école qui distribue également le TEP et l'entrée de l'espace vert à créer au cœur de l'îlot.

L'aménagement des sols mériterait d'être revu, en particulier le vocabulaire chaus-

sée/trottoir qui n'est pas cohérent avec son caractère piéton et les vastes jardinières qui sont aujourd'hui support de peu de qualité écologiques et paysagères. La création de l'espace vert est également l'occasion de reconfigurer la cour d'école qui est aujourd'hui exposée aux jets d'objets depuis la tour Fugue.

Aux abords de cet accès, les espaces de pied d'immeuble Elogie-SIEMP sont l'un des sites de l'appel à projet Parisculteurs, Le projet lauréat prévoit l'aménagement du jardin de la résidence en lien direct avec les locataires dans une dynamique de coconstruction.

Afin d'apporter davantage d'animation à cet espace, la mutation de locaux aujourd'hui peu utilisés en pied de la tour Cantate pourra être étudiée.



- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Eléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

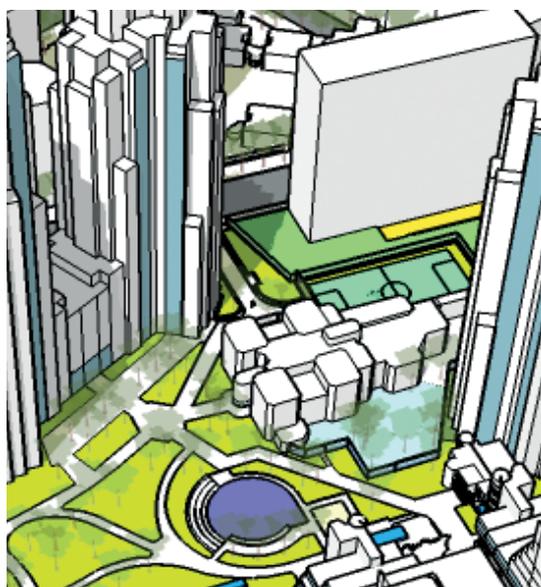
DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté



© Cycloponics

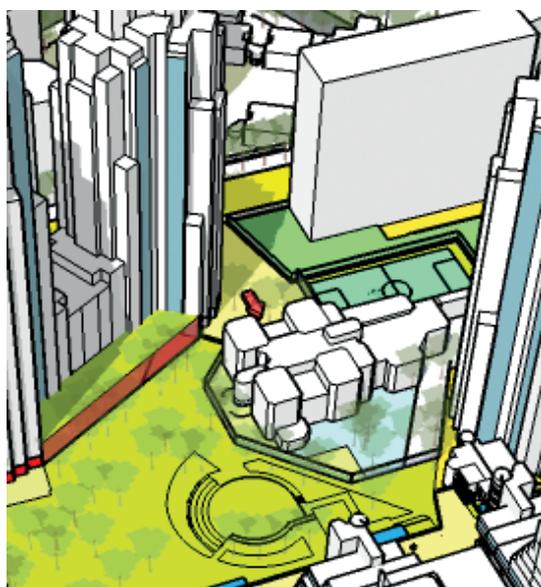
Projet lauréat de l'appel à projet Parisculteurs :
Le Terrier, source Cycloponics et verger urbain



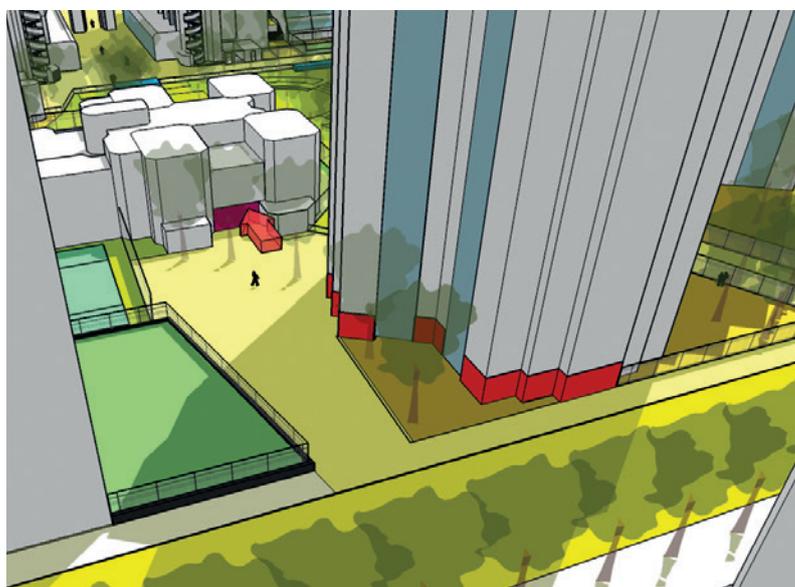
État existant



© Apur



État projeté : l'entrée de l'école est orientée vers la rue Archereau et sa cour est reconfigurée.



© Apur

NPNRU Orgues de Flandre

RAPPORT DE SYNTHÈSE

L'ensemble des acteurs qui interviennent sur le site des Orgues de Flandre depuis de nombreuses années s'accordent sur le fait que le site doit être transformé pour améliorer la vie quotidienne des habitants, apporter une qualité d'usage des espaces collectifs et des équipements publics, et créer les conditions d'une meilleure insertion dans son quartier. Face à ce constat une étude urbaine a été confiée à l'Apur par la Ville de Paris dans le cadre des études inscrites au protocole de préfiguration du NPNRU.

L'Apur a réalisé cette étude en suivant une méthode d'ateliers, qui permet l'implication des habitants et gestionnaires du secteur depuis la définition des enjeux jusqu'aux propositions d'aménagements.

Ce document présente la méthode de travail et son résultat qui devrait permettre de réformer dans les années à venir le fonctionnement du cœur d'îlot autour d'un nouvel espace vert mettant en valeur les qualités de cet ensemble remarquable.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

